



Le Pineau d'Aunis, Recherches sur l'histoire des cépages de Loire, 1

Henri Galinié

► **To cite this version:**

Henri Galinié. Le Pineau d'Aunis, Recherches sur l'histoire des cépages de Loire, 1. 2014. <halshs-01081736>

HAL Id: halshs-01081736

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01081736>

Submitted on 10 Nov 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Pineau d'Aunis

Henri Galinié - *Recherches sur l'histoire des cépages de Loire*, 1

Résumé, abstract, version abrégée

1. La connaissance des cépages au 19^e siècle

- 1.1 Trois types de publications
- 1.2 L'homonymie Pinot et Pineau (1809-1901)
- 1.3 Le Chenin
- 1.4 Alexandre-Pierre Odart (comte), 1778-1866
- 1.5 La formation des noms de cépages
- 1.6 Terminologie : provenance et origine ...

2. 1816 -1868, le temps du Pineau d'Aunis

- 2.1 Les mentions incontestables
 - 2.1a 1816, Jullien - 2.1b 1848, Hardy - 2.1c 1854, Odart - 2.1d 1868, Guyot
- 2.2 La question du Pineau Douis
 - 2.2a 1845, Odart - 2.2b 1849, Seringe
- 2.3 La question du Pineau rouge
 - 2.3a 1809, Hervy - 2.3b, 1816, Jullien -2.3c 1848, Hardy - 2.3d 1868, Guyot - 2.3e, 1881, Rovasenda

3. 1876-1901, le temps du Chenin Noir

- 3.1 Autour de Pulliat
 - 3.1a 1878-79, Mas et Pulliat - 3.1b 2881, Rovasenda - 3.1c 1881, Burdel - 3.1d 1888, Pulliat - 3.1e 1892, Viard
- 3.2 Autour de Viala et Vermorel

4. Une histoire légendaire du Pineau d'Aunis

- 4.1 Henry III Plantagenêt, le claret et le Pineau d'Aunis
- 4.2 Le « Grand Fief d'Aunis » en 1246
- 4.3 Le Breton : Rabelais, pas Richelieu
- 4.4 Le plus vieux cépage

5. Provenance ou origine du cépage

- 5.1 La fable du prieuré d'Aunis à Dampierre
- 5.2 Pineau d'Aunis et Saumurois
- 5.3 La question de l'Aunis
 - 5.3a le port de Nantes - 5.3b des indices

6. Au 20^e s., du Chenin Noir au Pineau d'Aunis

- 6.1 Des mentions éparses
 - 6.1a 1913, Chauvigné - 6.1b 1926, Maisonneuve - 6.1c 1937, Riffault - 6.1d 1960 Artozoul *et al.* - 6.1e 1967, Dumay -6.1f 2000, Galet - 6.1g 1998,Rézeau - 6.1f 2010, OIV
- 6.2 La mise en valeur du cépage à la fin du 20^e siècle

7. Les pistes de la génétique

- 7.1 Pl@ntGrape
- 7.2 José Vouillamoz 2012
- 7.3 Thierry Lacombe 2013

Conclusion

- Huit questions tranchées
- Une faible attention
- De cépage introduit à cépage adopté
- Comme son nom l'indique

Sources et bibliographie

ANNEXES

Annexe 1 – Orthographe Pinot/Pineau

Annexe 2 – Provenance des cépages de la collection du Luxembourg en 1848

Annexe 3 – Présentation chronologique des informations 1816 -1868

Annexe 4 – Les cépages des dépts où le Pineau d'Aunis est aujourd'hui cultivé d'après Guyot 1868

Annexe 5 – D'aunis à Chenin noir (1816-1901)

Annexe 6 - Henry III en Guyenne (1242-1243)

Annexe 7a – Cépages rouges à L'exposition d'Angers (1849-1850)

Annexe 7b – Liste des vins rouges exposés

Annexe 8 – La notice Chenin noir dans l'*Ampélographie* de Viala et Vermorel (1901)

Annexe 9 – Pineau (d'Aunis) : mentions dans la zone Loire-Atlantique, Deux-Sèvres, Charentes

Annexe 10 - Superficies plantées en Pineau d'Aunis (1958-2011).

Résumé - Au 19^e s., les graphies pinot et pineau ne distinguaient pas les cépages bourguignons et champenois des cépages ligériens. La propagation du Pineau d'Aunis eut lieu dans ce contexte. A l'initiative d'Alfred Bouchard, suivant Odart, le nom de Chenin noir s'imposa à la fin du 19^e siècle au sein de l'entreprise de distinction qui prévalait alors et dont l'aboutissement est l'*Ampélographie* de Viala et Vermorel. Promoteur du cépage, Bouchard l'y para d'origines anciennes et légendaires. Au 20^e s., la fixation des graphies régionales exclusives (Pinot/Pineau) et les connaissances de l'ampélographie, qui dissocient Chenin Blanc et Chenin Noir, permirent un retour au nom primitif de Pineau d'Aunis qui reste néanmoins accompagné de la tradition historique valorisante mais infondée forgée au 19^e s. L'hypothèse retenue ici pour la provenance du cépage est l'Aunis, ou plus largement de Sud-Ouest de la France pour son origine, et non le Saumurois.

Abstract - *The spellings Pinot and Pineau did not tell the difference between Burgundy and Loire varieties before the Late 19th cent. The Pineau d'Aunis was spread in the Loire valley in this context. In order to avoid confusion, the name Chenin was preferred to Pineau in the decades 1870-90, so that Pineau d'Aunis became Chenin noir. Chenin noir and Chenin blanc have also been thought to be parents. Once this theory was abandoned and the spelling Pineau (vs. Pinot) assigned to the Loire varieties, Pineau d'Aunis recovered its original name and Chenin noir fell in disuse. An historian from Anjou named Alfred Bouchard made up a legend about Pineau d'Aunis being imported in England by Henry III and about its origin near Saumur. It is suggested here that the vine was introduced in the Loire valley from or through Aunis, near La Rochelle. Its origin should be searched for in the South West of France.*

Le Pineau d'Aunis *version abrégée – Henri Galinié*

Dans la vallée de la Loire, de Blois et Vendôme à l'est, et jusqu'à Château-du-Loir et Saumur à l'ouest, une tradition bien établie fait du Pineau d'Aunis un très ancien cépage local, obtenu à Dampierre près de Saumur dans les vignes d'un Prieuré d'Aunis qui aurait donné son nom au cépage, lequel n'aurait donc rien à voir avec l'ancienne province d'Aunis, située autour de La Rochelle.

Toutes les sources consultées, qui sont certes rares et confuses, excluent cette histoire qui se révèle être une légende :

- le Pineau d'Aunis ne trouve pas son origine à Dampierre, près de Saumur ; le Prieuré d'Aunis lui-même n'a jamais existé ; le Pineau d'Aunis était un cépage très minoritaire au 19^e siècle dans un Saumurois dominé par le Cabernet franc.

- Historiquement, faire remonter le Pineau d'Aunis, et même le terme claret, à Henry III Plantagenêt au 13^e siècle ne trouve ni preuve ni justification ; ce même Henry III n'a jamais non plus envoyé de vin dénommé par son cépage ou par le terme claret en Angleterre ;

- le Pineau d'Aunis ne peut pas plus être le Breton de Rabelais pour des questions de chronologie car l'abbé Breton vivait au 17^e siècle.

- L'identification de vignes sauvages comme des lambrusques et la filiation établie avec le Pineau d'Aunis sont fantaisistes.

Cette histoire légendaire est donc pour l'essentiel l'œuvre d'Alfred Bouchard, auteur de la notice Chenin noir de l'*Ampélographie* de Viala et Vermorel en 1901 (Tome 2).

A défaut de pouvoir s'appuyer sur une réputation et une histoire bien établies, on a fait appel, à la suite de Bouchard, au registre de la tradition, en forçant le trait : aux moines d'un prieuré, ce qui évoque les Cisterciens de Bourgogne et le « vrai » Pinot ; à la table des rois, donc à la parenté avec les vins les plus prisés du royaume ; au chantre de la bonne chère et au poète de la Renaissance du temps de la Loire royale, Rabelais et Ronsard ; et plus encore, aux origines immémoriales, les lambrusques antérieures à la conquête romaine. Tout cela à une seule fin : rétablir ou promouvoir la réputation d'un cépage que l'Histoire aurait malmenée.

La faible renommée du Pineau d'Aunis n'a pas engagé les spécialistes à réfuter les thèses imaginaires du 19^e siècle que colporte sans opposition une tradition qui reste bien vivante.

A la fin du 19^e siècle, on donna au cépage le nom de Chenin noir dans un mouvement qui avait pour objet de mettre un terme à la confusion entre les Pinots/Pineaux (blancs ou rouges) de Bourgogne et de Loire, car ils étaient orthographiés indistinctement. Au 20^e siècle Chenin (blanc) est resté alors que Chenin noir est redevenu Pineau d'Aunis.

Quant à la provenance géographique du Pineau d'Aunis, il apparaît dans les ouvrages du 19^e siècle que le cépage avait alors été introduit récemment dans la Loire. Un bruit de fond qui concerne la Charente, où se situent Aunis et Saintonge, vaudrait d'être entendu. Le Pineau d'Aunis peut y avoir été obtenu ou il peut avoir transité par là. Il est possible que l'autorité de Viala et Vermorel ait couvert les voix qui laissaient entendre auparavant que le cépage provenait de cette zone où il était tombé en désuétude. Longtemps mal considéré, le cépage bénéficie aujourd'hui de l'intérêt de vignerons attentifs.

La seule parenté génétique attestée du Pineau d'Aunis est avec le Pé de Perdrix du Béarn, ce qui n'infirmes pas l'hypothèse d'une origine dans le Sud-ouest de la France.

Comme son nom l'indique

Puisque le Pineau d'Aunis n'est pas un cépage autochtone du Val de Loire, il est proposé que son nom indique sa provenance géographique, ce qui est conforme à un usage courant dans la dénomination des cépages importés.

Tout cépage a une histoire et surtout une préhistoire qui couvre la longue période où la connaissance ne s'embarrassait ni de définition ni de classification. L'ampélographie, âgée de quelque deux siècles seulement, mêle étroitement faits avérés et traditions rapportées quand il s'agit de reconstituer l'histoire des cépages qui portent presque tous de multiples noms. Le Pineau d'Aunis concentre sur son nom des certitudes auxquelles la répétition a donné le poids trompeur des connaissances établies.

Ce cépage noir de Loire, « cépage modeste »¹, est aujourd'hui utilisé très minoritairement dans quelques appellations dans une zone du Val de Loire qui s'étend le long de trois cours d'eau : le Loir au nord, La Loire au centre et le Cher au sud, de Vendôme et Blois à l'est à Château du Loir et Saumur à l'ouest. Coteaux du Vendômois, Coteaux du Loir, Touraine septentrionale et orientale, Sologne, Saumurois sont ses domaines de prédilection. Il est absent dans l'ouest de la Touraine où le Cabernet Franc règne en maître, de Chinon à Bourgueil.

Rarement vinifié seul, il est souvent associé aux cépages qui l'ont remplacé, sauf en rosé ou en gris. Cabernet Franc, Grolleau et Côt à l'ouest, Pinot Noir, Côt et Gamay à l'est sont ses compagnons. Selon les statistiques, le plant était en nette régression et menacé de disparition il y a une vingtaine d'années (Galet 2000) (Annexe 10). La réputation du Pineau d'Aunis s'apparente à celle du Gamay, du Grolleau, du Carignan, du Cinsault, ou d'autres encore, cépages maltraités que l'on accuse ensuite de tous les maux et que l'on arrache au profit de cépages dits « améliorateurs ». L'intérêt et les soins qu'une poignée de vigneron² lui ont portés depuis une vingtaine d'années paraissent avoir fait renaître ce cépage ou du moins avoir enrayé son déclin³.

¹ En référence à l'association 'Rencontres des Cépages modestes' qui œuvre à la promotion de ces cépages. Mes remerciements vont à Sébastien Julliard du Conservatoire du vignoble charentais et à Thierry Lacombe de l'INRA-Montpellier pour leur lecture attentive d'une version antérieure de ce texte. Je leur dois notamment l'abandon d'une hypothèse erronée faisant du Pineau d'Aunis un synonyme du Chauché noir et l'ouverture de la piste de la génétique. Mes remerciements encore à Thierry Lacombe pour la communication de la documentation du Domaine de Vassal sur le cépage.

² Voir le dossier « le chemin des vignes dans la vallée du Loir » et particulièrement les explications de Eric Nicolas, du domaine de Bellivière, sur le potentiel du cépage (parues dans le n°77 de la revue *LeRouge&leBlanc* en 2005 et reprises dans R&B 2010 : 147-159).

³ 1958 : 1741 ha ; 1988 : 645 ha ; 1998 : 541 ha ; 2008 : 456 ; 2011 : 443. (Source Pl@ntGrape, article Pineau d'Aunis). cf. 6.2 et annexe 10. Un conservatoire est consacré au cépage depuis une dizaine d'années à Naveil, près de Vendôme (Freyssinet 2005).

L'objet de cette contribution concerne au premier chef les noms qui ont été donnés au cépage et les traditions qui lui sont attachées. L'examen de cette question dans la bibliographie a conduit à s'interroger sur la provenance géographique et l'origine biologique du Pineau d'Aunis. En effet, les cépages introduits dans une région sont souvent dénommés en référence avec le lieu où on se les procurait mais dans le Val de Loire, une tradition bien établie affirme que ce Pineau ne doit rien à l'Aunis. Diverses affirmations de nature historique hantent presque toute la bibliographie récente et se diffusent avec la force de conviction des faits établis par la vertu des moyens de communication contemporains ⁴ :

- Le roi Henry III Plantagenêt aurait importé en Angleterre ou y aurait fait expédier du Pineau d'Aunis au 13^e siècle depuis l'Anjou, bien que celui-ci ait, de son temps, déjà été rattaché à la couronne de France.
- Le Pineau d'Aunis doit son nom à une sélection effectuée non pas dans les vignobles de l'Aunis (département de la Charente) mais au Prieuré d'Aunis, situé dans la commune de Dampierre, contiguë de Saumur, dans le département de Maine-et-Loire.
- Chenin Noir est un synonyme de Pineau d'Aunis, la version noire du Chenin Blanc, lui-même aussi dénommé Pineau de Loire, ce qui dénoterait et accentuerait les liens de parenté entre les deux cépages.
- le « Breton » de Rabelais ne serait pas le Cabernet franc mais le Pineau d'Aunis.
- Le Pineau d'Aunis fut la vigne primitive de l'Anjou.

Pour distinguer le vrai du faux dans ces cinq points, il faut examiner les informations disponibles successivement, selon leur occurrence et la nature des sources accessibles, du début du 19^e siècle à celui du 21^e.

1. La connaissance des cépages au 19^e siècle

Des mentions éparses de cépages existent bien avant le 19^e siècle et les premières listes datent de la fin du 18^e siècle. Le Pineau d'Aunis en est absent. Il faut attendre le début du 19^e siècle pour voir imprimés des ouvrages qui cherchent à recenser tous les cépages connus. La

⁴ Il n'est pas indispensable ici de citer une litanie de références bibliographiques : il suffit de composer la requête Pineau d'Aunis sur un moteur de recherche pour accéder à l'ensemble de ces faits « connus ».

connaissance, telle qu'elle est consignée alors, procède des échanges entre vignerons, pépiniéristes, érudits, enquêteurs, créateurs et conservateurs de collections, historiens et ampélographes.

1.1 Trois types de publications

La documentation publiée pour le 19^e siècle appartient à trois types principaux de travaux ou d'enquêtes :

- Les inventaires de collections de cépages, conservatoires et outils de recherche, telle la collection du Luxembourg à Paris, dont ont été utilisés les catalogues de 1809 (Hervy) et de 1848 (Hardy).
- Les descriptions de vignobles et de cépages aux fins de classement des terroirs et des vins. Ont été utilisés les travaux de Jullien (1816), de Rendu (1857) et de Guyot (1868), ce dernier ayant pour but une amélioration des choix de cépages et des techniques utilisées par les vignerons.
- Les « Ampélographies », étude, description et classification des cépages dont les trois principales sont dues à Odart (1845-1854), à Mas et Pulliat (1878-79), à Viala et Vermorel (1901-1909). Il faut leur ajouter, dans la même tradition et à leur suite, les ampélographies locales, tourangelle de Chauvigné (1913) et angevine de Maisonneuve (1925-26)⁵.

L'ampélographie systématique est donc une discipline récente, âgée de moins de deux siècles (Roy-Chevrier 1900). Les travaux accessibles des auteurs du 19^e siècle seront examinés dans l'ordre chronologique tant les connaissances procèdent des prédécesseurs de chacun, acceptées et répétées ou rectifiées, en tout ou en partie.

Il faut commencer par le comte Odart. Se trouvent certes dans les ouvrages antérieurs au sien, paru en 1845, des listes de plants ou de raisins. Par exemple celles dressées, entre autres, par Plaigne (1782) ou par Dussieux (Chaptal 1801) à la suite de l'abbé Rozier ou encore le premier catalogue de la pépinière du Luxembourg de Hervy (1809). L'enquête de Rozier est demeurée inédite mais le *Dictionnaire des noms de cépages de France* de Pierre Rézeau (1998 : 271-276) en souligne le caractère novateur et met à profit ses apports. Très lacunaires, ces listes ne présentent pas de caractère systématique et ne visaient pas à l'exhaustivité.

⁵ La présente étude a été rendue possible par la mise en ligne récente de l'essentiel de la bibliographie ancienne devenue ainsi d'accès aisé. La consultation des ouvrages s'effectue à partir des sites bnf-gallica ou google books (ce dernier surtout pour les éditions particulières des ouvrages présents dans des bibliothèques universitaires américaines).

Déjà en 1816, la *Topographie ...* d'A. Jullien livrait une liste très étendue des cépages utilisés dans les vignobles, mais sans leur description. L'ouvrage de V. Rendu en 1859 lui est comparable : il en est un prolongement et une mise à jour. Leur but commun prioritaire est de classer les vins et les terroirs ; ils contiennent cependant des indications très précieuses et détaillées sur les cépages utilisés dans chaque département.

Les travaux ampélographiques les plus importants, souvent collectifs, qui sont l'œuvre d'Odart, de Mas et Pulliat, puis de Viala et Vermorel (Galet 2000 : XIV-XVII ; 858-860, Rézeau 1998, *passim*) couvrent les années 1845-1909. Ces principaux auteurs, et d'autres comme Bosc, Bouchard ou Hardy, ont effectué un admirable travail d'identification, dans un parcours semé des embûches dressées par les dénominations locales, les synonymies hasardeuses, les homonymies trompeuses, les orthographes fantaisistes et les graphies approximatives.

La recherche bibliographique a ici été centrée, sans être exclusive, sur les départements où le Pineau d'Aunis est aujourd'hui cultivé : Maine-et-Loire, Sarthe, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, soit Anjou, Saumurois, Touraine. Elle a dû, au vu des mentions relevées, être étendue vers l'ouest et le sud (Loire-Atlantique, Vienne, Deux-Sèvres, Charentes, soit surtout Poitou, Saintonge, Aunis). De même, elle a été conduite autour des termes Pineau et Chenin sans développer d'enquête spécifique sur les synonymes réputés locaux comme le Plan de Mayet ou la Brune noire (cf. 6).

1.2 L'homonymie Pinot et Pineau (1809-1901)

Notons en préambule que *pinot* et *pineau*, ainsi orthographiés, ne distinguaient malheureusement pas alors, comme de nos jours, les Pinots* de l'Est, les Pinots noir ou gris, voire blanc de Bourgogne et de Champagne (ou d'Alsace, du Jura ...) des Pineaux*⁶ de l'Ouest, plusieurs blancs et un rouge, du Val de Loire. Cette distinction est tardive, non pas due à un lent consensus lié à l'usage comme l'ont écrit Dion et Lachiver, mais tranchée et imposée par l'autorité de la magistrale *Ampélographie* dirigée par Viala et Vermorel en sept volumes qui, au début du 20^e siècle, a clos la phase de genèse du savoir ampélographique⁷.

⁶ L'orthographe de chaque auteur sera respectée. Pinot* et Pineau* désigneront, quand nécessaire, les cépages selon l'orthographe actuelle, fixée au début du 20^e siècle : Pinot pour les cépages bourguignons et champenois, Pineau pour les cépages ligériens. Il a été fait de même pour le Cabernet* souvent dénommé carbenet etc.

⁷ Le *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi), à l'article pineau indique : « Les deux suffixes » (-eau, -ot) « n'étaient pas homophones en moyen français, les confusions graphiques ne se

Outre à un savoir balbutiant et à des associations fondées sur les airs de famille, les ampélographes du 19^e siècle furent confrontés à une orthographe qui n'était pas encore fixée pour les cépages qu'ils s'efforçaient d'identifier, de décrire et de classer, inventeurs d'une taxinomie balbutiante. *Pineau* est alors l'orthographe la plus répandue (cf. Annexe 1).

Hardy, en 1848, conscient du problème de confusion, déjà soulevé par Chaptal et Odart, s'efforce d'utiliser, lorsque les deux cépages sont présents simultanément, la dénomination *pineaux* pour les cépages de Loire et, en revanche, des synonymes de Pinot* lorsqu'il évoque les cépages d'origine bourguignonne dans le Val de Loire : pinet noir, pinet blanc, noirien, meunier noir, auvernat, arnoison ... (cf. Annexe 2).

Chez chacun des principaux auteurs d'études générales du 19^e siècle, la graphie est souvent inconstante d'une page à l'autre, ce qui transcrit vraisemblablement à la fois la restitution des usages locaux et l'incertitude des vigneron dans la connaissance ou l'identification. Parfois elle est constante : tout est Pinot ou Pineau et, partout, la question est de trancher entre « vrais » et « faux » Pinots ou Pineaux, les « vrais » étant toujours ceux de Bourgogne (cf. 1.2 et Annexe 1).

La situation est d'autant plus embrouillée que, dans la vallée de la Loire au 19^e siècle, le Pinot* noir de Bourgogne était largement employé par les vigneron ou recommandé par les spécialistes de la culture de la vigne. La fragilité et le faible rendement du Pinot* ont constitué un frein à son implantation ou à son maintien, car il était réservé à la production de vins fins (Dion 1959 : 571-76).

Enfin, c'est bien dans Viala et Vermorel, à l'article *Pinots*, rédigé par E. Durand en 1901 (*Ampélographie*, T.2 : 19, note 1), que l'orthographe est réglée définitivement dans le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. A la lecture, on devine que cette question a soulevé de vifs débats à l'époque. « L'académie écrit Pineau » mais, argumente E. Durand, « les connaisseurs de la vigne en Bourgogne sont tous d'accord pour l'emploi de Pinot et même M. A. Berget, qui avait déclaré faire toutes ses réserves sur cette sorte d'insurrection contre l'Académie », s'était résolu, au terme de savantes et minutieuses recherches historiques, à rejoindre le camp des insurgés⁸.

sont produites qu'à partir du xvii^es.; au xix^es. si l'usage s'est établi d'adopter l'orthographe *pineau* pour le cépage blanc du pays de Loire, et *pinot* pour le cépage noir de Bourgogne, il ne s'agit pas d'un fait arbitraire, mais plutôt d'un retour à la situation géographique et phonétique d'origine ».

⁸ à la suite du congrès ampélographique de Chalons-sur-Marne de 1896 (Berget 1898).

1.3 Le Chenin

Nous atteignons ici le deuxième point du préambule car l'histoire du Pineau d'Aunis est indissociable de celle du Chenin (blanc). Au début du 19^e siècle, dans l'acception courante du terme, pineau, dans la Loire comme ailleurs, désigne aussi bien un cépage qu'un vin fin obtenu de cépages de qualité (cf. 1.2). Chez Bouchard, il apparaît que la promotion du couple Chenin noir - Chenin blanc ait eu pour objet, entre autres, de mettre un terme à la confusion déjà évoquée concernant Pinot* et Pineau,* en la contournant. La volonté de Mas et Pulliat, puis celle de Viala et Vermorel et de leurs collaborateurs respectifs de mettre les choses en ordre les a conduits à promouvoir Chenin en lieu et place de Pineau/Pinot pour distinguer les vins de Loire de ceux de Bourgogne et de Champagne qui seuls eurent dorénavant droit à Pinot dans une nomenclature que les ampélographes imposaient peu à peu. Néanmoins, Odart utilisait déjà les deux dénominations en 1854. Et le 20^e siècle ne manque pas de graphies inversées et fautives (cf. 6).

1.4 Alexandre-Pierre Odart (comte), 1778-1866

Avant d'aborder l'histoire du Pineau d'Aunis, il faut encore dire un mot d'Odart et de son travail. Il est le premier des ampélographes modernes même s'il eut des prédécesseurs comme Bosc (Roy-Chevrier 1900). Encore aujourd'hui il demeure une référence et beaucoup, souvent à raison, parfois à tort couvrent leurs assertions de son ombre tutélaire. Si d'autres avant lui ont créé des collections de cépages comme l'abbé Rozier au 18^e siècle, il a eu la particularité, ampélographe et vigneron, de faire vivre des vignes, pour les cultiver, les vendanger et en vinifier le raisin et de publier un ouvrage. Il revendiquait un savoir et une expérience sans équivalents dus à sa double compétence de savant et de vigneron. Son domaine, La Dorée, se trouvait en Touraine, dans la vallée du Cher, en amont de Tours, à Esvres (37320).

Pour ce qui concerne le propos, une « tribu des Pinots de Loire », sorte de symétrique ligérien à une tribu des Pinots* de Bourgogne, qu'il crut distinguer et qu'il créa à tort, pesa lourdement sur l'appréhension de la question des cépages du Val de Loire par ses contemporains. En effet, cette tribu ligérienne, égale de la bourguignonne, présentait l'incomparable mérite de flatter ces patriotismes locaux contre lesquels il est si difficile de lutter. Elle fut néanmoins abandonnée rapidement par ses successeurs en ampélographie comme Mas, Pulliat etc. Cependant, aujourd'hui encore, des

propos d'Odart cités hors de leur contexte entretiennent la confusion (cf. Annexe 3). La parenté établie entre Pineau d'Aunis et Pineau blanc (Chenin) trouve là sa source.

1.5 La formation des noms de cépages

Il suffit de consulter un ouvrage d'ampélographie pour réaliser que chaque cépage porte un nombre de noms différents qui témoigne de sa notoriété et de sa diffusion. Souvent le nom des cépages était changé lorsqu'ils étaient importés et introduits dans des vignobles plus ou moins éloignés de leur lieu d'obtention. Les noms des lieux par lesquels les cépages transitaient aident parfois à suivre leur parcours. Ceci s'explique par le fait que l'on allait s'approvisionner à tel endroit en tel cépage. Un exemple éclairant est donné par le Pinot noir qui devient le *Bourgogne* en Auvergne, puis l'*Auvernat* à Orléans et enfin l'*Orléans* en Touraine. Selon un processus comparable, le Cabernet devient le *Breton* en Touraine car c'est à Nantes que l'on allait se le procurer. Il en va de même, dans la Loire, pour le *Romorantin* (bourguignon) ou le *Chasselas* (cépage alpin du nom de Fendant ou de Plant de Lausanne qui transita par le village de ce nom en Mâconnais).

Or, on considère dans le Val de Loire que le Pineau d'Aunis échapperait à cet usage, qu'il serait un cépage indigène et non un cépage introduit.

1.6 Terminologie : provenance et origine ...

Dans la bibliographie, la polysémie des termes qui traitent de la provenance ou de l'origine d'un cépage ajoute à la confusion.

Si une distinction est établie entre :

- d'une part le terme *provenance* désignant soit le lieu d'où provient un cépage importé soit celui où on allait s'en approvisionner ;
 - d'autre part, le terme *origine* désignant soit le lieu d'obtention (de création) d'un cépage par croisement et sélection, soit sa filiation biologique,
- alors la plus grande confusion règne dans la bibliographie car les mots se valent le plus souvent, origine étant le terme ambivalent le plus courant.

Il convient donc de distinguer dans les pages qui suivent (hors citations) des associations exclusives de termes descriptifs :

- *local, introduction, importation, provenance, approvisionnement* quand il s'agit de caractériser un cépage par sa géographie, le(s) vignoble(s) où il est cultivé dans le Val de Loire ou ailleurs ;

- *origine, autochtone, obtention* quand il est question de biologie, de génétique, de parenté, d'ascendance, de filiation.

Ainsi un cépage *autochtone* est *obtenu*, au sens de créé, dans une région ou un lieu donnés. Par l'*origine* d'un cépage, est toujours désigné ici (par convention) son origine génétique et non géographique car la coïncidence n'est pas systématique.

Géographiquement, si un cépage est dit *local*, il devrait aussi être biologiquement *autochtone*. La question est souvent rendue compliquée par l'ancienneté de la présence sur place du cépage considéré, laquelle souvent masque son éventuelle *introduction*. Ainsi le Cabernet Franc est un cépage *local* de l'Anjou-Touraine sans être pour autant un cépage *autochtone*. Il a été *introduit* il y a fort longtemps du Sud-Ouest. *Local* ajoute donc une dimension historique sans lien obligé avec la biologie du cépage.

Un cépage du Val de Loire, dit *local*, n'est donc pas nécessairement un cépage *autochtone*.

Introduit, un cépage vient de l'extérieur. Il peut avoir transité par plusieurs lieux avant d'arriver à son terme (le vignoble considéré) (cf. 1.5).

Pour ce qui est du Pineau d'Aunis, cépage local, la question est de savoir s'il s'agit d'un cépage autochtone, obtenu dans le Saumurois ou s'il a été introduit, et d'où. La connaissance de son origine est, à cet égard, un élément déterminant.

2. 1816-1868, le temps du Pineau d'Aunis

Pour saisir les changements du nom, il faut suivre l'apparition et la formation des dénominations au 19^e siècle. Les hésitations trahissent certainement la nouveauté et la rareté du cépage, en sus de la confusion engendrée par synonymie liée à Pineau*.

2.1. Les mentions incontestables

Trois mentions précoces de 1816, 1848 et 1854 ne prêtent pas à confusion quant à l'identification du cépage évoqué. Elles attribuent au cépage son

nom premier, à partir d'Aunis. La forme Pineau* d'Aunis se retrouve après 1854, mais alors en synonyme de Chenin (cf. 3) :

2.1a - En **1816**, **A. Jullien**, dans la *Topographie de tous les vignobles connus* mentionne, en Indre-et-Loire, dans l'arrondissement de Loches, la présence de « l'aunis » (sic), parmi d'autres cépages (p. 101 de la 5^e édition de 1866). Cette mention est peut-être à rapprocher de celle d'un Pineau rouge originaire de l'Indre-et-Loire par Hervy en 1809 (cf. **2.3a**).

2.1b - En **1848**, **Hardy**, dans le catalogue qu'il dresse des plants de la pépinière du Luxembourg dont il a la charge, classe les cépages par département, d'après « leur origine », donc d'après leur provenance pour la constitution de la collection. Le « pineau d'Aunis », avec la précision « rouge » est cité une fois, dans la liste des cépages du département de la Loire-Inférieure (p. 43).

2.1c - En **1854**, **Odart**, dans la 3^e édition de son *Traité des cépages* mentionne le Pinot d'Aunis dans une zone qui comprend le bassin de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne (p. 140) : « On cultive ... dans cette contrée, qui s'étend de la Dordogne jusqu'aux coteaux de la Loire-Inférieure inclusivement, quelques bons plants à raisin noir dont il est utile de connaître les noms locaux : tels que ... le

PINOT D'AUNIS ... dont nous reparlerons plus tard ; ... »⁹.

p. 147, donc « plus tard » et en complément à la p. 140, à propos des Pinots : « Tous ces Pinots [de Loire] sont blancs. Nous en connaissons deux noirs ... [dont un] qui me semble bien préférable ; et c'est bien véritablement le

CHENIN NOIR : aussi l'ai-je reçu sous le nom de

PINOT D'AUNIS. Je désire donc qu'on adopte le nom que je lui donne de Chenin noir ; car il en est manifestement une variété : même feuillage, même forme de grappe et de grains, même fertilité, mais un peu plus de facilité à mûrir ; de même pas la moindre communauté de caractère avec les Pinots de Bourgogne. ... Il est cultivé en grand et presque exclusivement dans quelques vignobles du Loir-et-Cher, notamment à Trôo, commune dont les vins sont les plus estimés de ce département ».

La forme de l'exposé intrigue. Il y est question d'abord et surtout de Pineau* cultivé dans le Centre-Ouest, dans un triangle Pays Nantais – Poitou –

⁹ La mise en page d'origine a été respectée dans cette citation et dans la suivante.

Charente, et reçu de là comme tel¹⁰. La dénomination Chenin noir apparaît comme un ajout, une incise dans le texte de cette 3^e édition.

2.1d – Guyot, en 1868, mentionne pour le Loir-et-Cher, à Vendôme (II : 723), le Pineau d'Aunis qui est qualifié de cépage médiocre tendant à remplacer les cépages fins. Balzac, dénomination locale du Mourvèdre en Charente¹¹, est fautivement donné comme synonyme de Pineau d'Aunis (cf. Annexes 3 et 5).

2. 2 - La question du Pinot Douis

Deux mentions précoces de Pineau/Pinot Douis sont moins assurées ; elles concernent très vraisemblablement le Pineau d'Aunis.

2.2a - En **1845, Odart** dans la 1^{ère} édition, p. 142, à propos des Pinots : tous sont blancs, à l'exception d'un seul, le Pinot Douis ; un « très rare d'un beau bleu foncé » évoqué auparavant (p. 123) doit ne faire qu'un avec ce « Pinot Douis » de la p. 142.

Peut-être tenons-nous ici la première occurrence chez Odart du nom du cépage. Pineau Douis serait alors une transcription approximative, la déformation d'Aunis, corrigée ensuite (cf. **2.1c**). D'autant qu'Odart donne une provenance ligérienne sans plus de précision au cépage alors reçu. Quoi qu'il en soit, Odart, pourtant souvent invoqué dans la bibliographie, n'utilise nulle part le terme Pinot d'Aunis en 1845. Il faut attendre 1854 (cf. **2.1c** et Annexe 3).

2.2b - **N.-C. Seringe** en **1849**, sous l'orthographe de pineau, commune chez lui à tous les cépages bourguignons et ligériens, dans *Flore des Jardins et des Cultures*, mentionne le PINEAU DOUIS (T.III, p. 593) dont la description est empruntée à Odart. Cette mention est donc un décalque d'Odart 1845.

2.3 La question du Pineau rouge

Quelques occurrences de Pineau rouge ou de Pineau d'Aunis rouge sont attestées. Elles sont ambiguës car il n'est pas toujours sûr que rouge (sans Aunis) ait pour but de distinguer le cépage ainsi qualifié du très renommé

¹⁰ Près de Loudun, à Curçay sur Dive, commune du nord-ouest de la Vienne, limitrophe des Deux-Sèvres, le Pineau d'Aunis est attesté dans un conservatoire des variétés présentes localement. (Communication personnelle, M. Sébastien Julliard, 14/10/14).

¹¹ Communication personnelle de M. Sébastien Julliard.

Pinot noir, voire d'un autre cépage. A une époque où l'on dit souvent raisin rouge pour raisin noir, l'annexe 7a indique néanmoins qu'en Anjou, la distinction est faite avec soin entre raisins rouges de Bourgogne et d'ailleurs.

2.3a - en **1809**, **M.-Ch. Hervy**, le créateur et premier directeur de la pépinière restaurée du Luxembourg, rédige un catalogue qui mentionne un seul Pineau rouge (n° 251) en provenance d'Indre-et-Loire. Cette mention isolée, si elle se réfère bien au Pineau d'Aunis, se révélerait être la plus ancienne connue. Elle est à rapprocher de celle de Jullien de 1811 (cf. **2.1a**). Elle est malheureusement livrée sans commentaire, dans une liste brute de plus de 400 noms qui requiert encore une étude détaillée. De plus l'édition imprimée réserve la place pour des ajouts manuscrits dans la constitution de la collection, ce dont témoigne l'exemplaire consulté. Il est donc probable que la mention de Rovasenda (cf. **2.3e**) fasse allusion à un exemplaire de ce catalogue de 1809 autre que celui consulté (BnF-gallica), les deux exemplaires comportant des annotations différentes. A l'origine, ce devait être le troisième cahier qu'évoque Bosc, à propos de l'étude, de la description et de la classification des vignes de la collection du Luxembourg dont il avait été chargé. Bosc procédait à l'aide de trois cahiers ; *Cahier des synonymies* pour éviter les doublons, *Cahiers des Descriptions absolues* aux fins de comparaisons, troisième cahier : un *Tableau synoptique* qui ne contient que des noms, destiné à faciliter la recherche (Bosc 1807).

2.3b – En **1816** (p. 95), **A. Jullien**, note, à propos de la Sarthe, que les vins sont de très basse qualité, sauf ceux du clos de Jasnières planté de *pineau* rouge et blanc.

2.3c - **Hardy** en 1848, dans son catalogue de la collection du Luxembourg : Pineau d'Aunis rouge (Annexe 1), reçu, cette fois, de la Loire-Inférieure.

2.3d - **Guyot** en 1868 : Pineau rouge (Annexe 4) pour le Maine-et-Loire et la Sarthe, qu'il pense, certainement à tort, être le Breton.

2.3e - **Rovasenda** en 1881 (p. 159) (Annexe 5 et *infra*) : Pineau rouge (ou noir ?) en Charente, synonyme de Pineau d'Aunis et de Chenin noir, d'après un catalogue du Luxembourg (cf. **2.3a**). Est de la famille des Pinots de la Loire.

Ainsi se clôt la première phase – celle des Pinot Douis, Pineau d'Aunis, Pineau Rouge. Indirectement, parce que rien n'est explicite, ces hésitations peuvent être lues, faute de mieux, comme une indication de la diffusion ou de l'introduction récentes dans le Val de Loire d'un nouveau cépage. Dans la phase suivante, la dénomination Pineau d'Aunis perd son statut d'entrée principale dans les listes et est rétrogradée en synonyme de Chenin Noir.

3. 1876-1901, le temps du Chenin Noir

Place nette est faite dans ces dernières décennies du 19^e siècle pour le Chenin Noir, dénomination jusqu'ici quasi confidentielle dans les textes et bientôt exclusive¹². Certes l'édition de 1854 d'Odart promouvait certes le nom de Chenin noir (cf. 2.1c) mais il faut observer que le nom de Pineau d'Aunis continua de prévaloir dans les rares mentions qui ont pu être relevées (cf. 2.3).

L'introduction tardive d'un Pineau rouge ligérien conduisit à son assimilation erronée aux Pineaux blancs de Loire (la tribu d'Odart). La substitution du nom Chenin Noir alla de pair avec la promotion du nom de Chenin Blanc au détriment de celui de Pineau*. Elle s'effectua dans le dernier quart du 19^e siècle, d'abord autour de Pulliat, puis par Viala et Vermorel dans le cadre de l'usage réservé de Pinot au cépage bourguignon (cf. 1.2).

3.1 Autour de Pulliat

3.1a - En **1878-79**, **Mas et Pulliat** consacrent CHENIN NOIR comme nom principal, suivant le précepte d'Odart de 1854, avec pour synonymes Pineau d'Aunis ou Plant d'Aunis, de la façon suivante, en citant A. Bouchard :

« *Le nom de Pineau d'Aunis, dit M. Bouchard, dans son histoire de la culture de la vigne dans le Maine-et-Loire¹³, vient de ce qu'au village d'Aunis, près Dampierre, à côté de Saumur, un vignoble ayant été planté en Chenin noir, ce cépage avait fourni un vin de qualité ; les habitants du pays le répandirent sous le nom de Plant d'Aunis.* »

¹² Rovasenda, de façon résiduelle en 1881, conserve néanmoins une entrée secondaire à Pineau d'Aunis, rouge. Cf. *infra*. Toujours en 1881, E. Burdel, pour la Sologne, ne cite pas le pinaud d'Aunis (sic) parmi les raisins à vins rouge mais parmi ceux utilisés pour les vins blancs de deuxième qualité (1881 : 51).

¹³ Il doit s'agir de l'Essai de 1876. A. Bouchard est l'auteur de l'article Chenin Noir dans Viala et Vermorel 1901. Cf. 3.2 et Annexe 8.

Pour nous, continuent Mas et Pulliat, rien ne justifie cette dénomination de Pineau, qui semblerait indiquer un certain degré de rapprochement ou de parenté avec le Pineau de Bourgogne, si ce n'est l'intention de donner à ce cépage un nom de vigne réputé par la qualité de son vin. La noblesse du nom qu'on a fait porter au Chenin noir n'a pas amélioré ses produits ; ils sont sans aucune analogie avec les vins du vrai Pineau et ne sortent pas de l'ordinaire, mais on en récolte une quantité trois fois plus grande que si l'on cultivait la vigne qui a fait la réputation de la Côte d'Or et que l'on connaît en Touraine sous le nom de Plant Noble.

*« Dans l'arrondissement d'Angers, dit M. Bouchard, ce cépage est cultivé en assez grande quantité, et, ajoute-t-il, il est regrettable qu'il ne soit pas plus répandu. Dans le canton de Thouare [sic], il y a plusieurs clos qui sont très anciennement plantés en Aunis ; d'après la tradition du pays, on peut en faire remonter l'origine à cent vingt ans. »*¹⁴

Mas et Pulliat reprennent : « Malgré l'ancienneté de cette culture et l'estime que professe M. Bouchard pour le Plant d'Aunis, nous trouvons ce cépage mal approprié au climat de l'Anjou, où il doit mûrir trop tardivement. Nous cultivons un assez grand nombre de souches de Chenin noir depuis près de vingt ans, et nous le voyons toujours mûrir quinze à vingt jours plus tard que notre Gamay¹⁵ ; c'est à peine si, deux ans sur dix, il atteint son maximum de maturité dans les derniers jours de septembre. Dans ces conditions, il nous semble impossible d'obtenir, quatre ans sur dix, des vins de qualité, et cependant nous croyons être sous un climat aussi favorable à la maturité du raisin que celui de l'Anjou. ».

Mas et Pulliat, autorités scientifiques, adoptent et imposent le choix du nom de Chenin Noir, d'après Bouchard qui établit la liaison avec le lieu-dit Aunis en Saumurois, toutefois sans mention de prieuré.

Il faut souligner ici que, si Bouchard donne Dampierre dans le Saumurois comme lieu d'obtention du cépage, il écrit aussi que c'est dans l'arrondissement d'Angers, donc plus en aval, que le cépage est alors le plus cultivé (cf. Annexes 7a-7b) et que c'est dans le Thouarsais, dans les Deux-Sèvres, que se rencontrent les plus anciennes vignes (cf. 2.1c). De ce propos contradictoire ressortent deux éléments : d'une part, la mention de l'aval et celle des Deux-Sèvres corroborent ce qui a été observé plus haut du triangle Loire-Dordogne-Océan ; d'autre part, la thèse de Dampierre-Aunis se révèle artificielle, créée de toute pièce pour appuyer une théorie saumuroise inconsistante.

¹⁴ Bouchard ne se réfère pas ici (1876 ?) à la 6^e édition d'Odart de 1862 qu'il invoquera en 1901 pour justifier la parenté chenin blanc – chenin noir. Cf. 3.2 et Annexe 8.

¹⁵ Dans le Département du Rhône, au sud du Beaujolais.

3.1b - En **1881**, **Rovasenda**, dans son *Essai d'ampélographie universelle*, traduite de l'Italien, place une entrée principale CHENIN NOIR (p.43) avec pour synonymes Pineau d'Aunis et Plant d'Aunis (p.161), d'après Odart, Bouchard et Pulliat (ce dernier ayant participé à la traduction).

Une entrée spécifique Pineau d'Aunis rouge (p.159) attribue le cépage à la Charente, avec pour référence un catalogue de la collection du Luxembourg (cf. **2.3a**, **3e**).

3.1c - En **1881**, **E. Burdel** dans un *Manuel du planteur en terrain pauvre et spécialement en Sologne*, préconise pour les vins blancs de 1^{ère} qualité, l'usage du « pinaud de Vouvray » et, pour les vins blancs (sic) de 2^e qualité, l'usage du « pinaud d'Aunis » (p. 57).

3.1d - En **1888**, **V. Pulliat**, place CHENIN NOIR (lieu de culture Loir-et-Cher) en entrée principale et pineau d'Aunis en synonyme (lieu de culture Touraine d'après Odart), référence inexacte. Un parallélisme est établi avec CHENIN BLANC, entrée principale et avec pineau blanc, synonyme.

3.1e - En **1892**, **E. Viard**, dans un *Traité général de la Vigne et des vins*, où il récapitule les cépages des diverses régions de France place (p. 25) une entrée Chenin blanc avec de nombreux synonymes parmi lesquels Gros Pinot (Indre-et-Loire), Pineau blanc de la Loire, Plant d'Anjou, Plant de Clair de Lune (Anjou), accompagnée du commentaire : Vins renommés de l'Anjou. Suit immédiatement une entrée Chenin noir (en Poitou), Pinot ou Plant d'Aunis (Maine-et-Loire), avec pour commentaire : Vins d'Angers. Cépage rustique et fertile, mûrit tardivement.

3.2 Autour de Viala et Vermorel

En **1901**, **A. Bouchard**, est l'auteur des monographies de plusieurs cépages de Loire dans l'*Ampélographie* de Viala et Vermorel (1901-1910). Il signe l'article sous l'entrée principale CHENIN NOIR à laquelle renvoie le synonyme Pineau d'Aunis de la table des matières (Annexe 8). Neuf synonymes sont cités, parmi lesquels des occurrences particulières de Pineau d'Aunis dans le Val de Loire (Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vendômois, Catalogue du jardin de viticulture de Saumur, 1880, collection de M. Péton père à Tigné, M.& L.).

Bouchard y attribue à Odart, qu'il cite, la paternité du nom de Chenin noir ; il va plus loin en estimant que le Chenin noir est la souche du Chenin blanc. De plus, il voit dans ce Chenin Noir la vigne primitive de l'Anjou. A l'appui de sa thèse, Bouchard invoque la présence de vignes « revenues à l'état sauvage et présentant beaucoup de traits de ressemblance avec le Chenin noir » (cf. 4.4). De là, selon lui, la solidité de l'hypothèse de l'identité entre les vins claires que le roi Henry III fit venir en Angleterre en 1246 et le Chenin noir. Dans la même veine, suit l'identification du Breton de Rabelais, et encore celle du Gros Véronais avec le Chenin noir au détriment du Cabernet franc.

Enfin, Bouchard explique le nom de Plant ou de Pineau d'Aunis par « une sélection qui aurait été faite au village d'Aunis, commune de Dampierre, près Saumur, dont se dit « Dame » Marguerite Deshaie en la fin du XVI^e siècle. »

Ce texte paru dans l'ouvrage qui fait encore autorité se trouve donc à la source de bien des allégations que l'on retrouve par-ci par-là à propos du Pineau d'Aunis : il est le plus ancien cépage de Loire, Henry III l'a importé, le nom de Breton le désignait, la sélection faite à Aunis. Il renforce le texte de 1876 cité par Mas et Pulliat (ci-dessus) et le complète.

Bouchard, vigneron et directeur de la station viticole de Saumur, excellent connaisseur des cépages du Val de Loire, et tout particulièrement d'Anjou, apparaît avoir été l'artisan opiniâtre de l'élimination de Pineau d'Aunis au profit de Chenin noir, suivant et amplifiant le point de vue d'Odart de 1854, demeuré sans grand écho dans un premier temps.

Nous avons vu plus haut comme Mas et Pulliat tenaient Bouchard en piètre estime, ne l'appelant pas à collaborer à leur entreprise. Après leur mort, Bouchard sut se faire reconnaître et prendre une revanche décisive dans le « Viala et Vermorel ». Il apparaît que, pour éviter la mésaventure subie avec Mas et Pulliat auparavant, Bouchard se soit mis à couvert sous la protection du fondateur de l'ampélographie française. Dans sa contribution, il mêle connaissances et légende. Il est bien à la source des allégations à propos de Henry III, de l'origine à Dampierre, de l'équivalence avec le Breton et même avec le Véronais. Seule ne peut pas lui être imputée la légende du prieuré d'Aunis dont la formation demeure obscure.

A la fin du 19^e siècle, le nom de Chenin noir avait donc pris le dessus et la succession avérée s'établit comme suit : 1. Pinot rouge ou Douis, 2. Pineau d'Aunis, 3. Chenin noir (Annexe 4).

Une diffusion restreinte du cépage, à en croire les mentions relevées, apparaît aussi, contemporaine de la crise phylloxérique. En 1859, quand Guyot dresse, par département, un état complet antérieur au désastre de la France viticole, le Pineau d'Aunis tient une place mineure doublée d'une implantation très éparse. En 1901, le Chenin noir est présent partout où on le connaît aujourd'hui quoique toujours de façon très marginale, ce qui déjà rendait son existence fragile (Annexe 8). En 1914, dans l'*Ampélographie tourangelle* de Chauvigné, le cépage est dit en voie de disparition, au même titre d'autres cépages d'appoint victimes de la « Reconstitution »¹⁶. La piste de la faible présence dans la vigne, qui reste à explorer en détail, peut expliquer sa tout aussi faible présence dans les écrits et les incertitudes qui planent sur sa provenance et son origine.

Il est aussi à noter que, dans le même temps et en parallèle, Chenin (blanc) l'emporte sur Pineau (blanc) de Loire. Chenins dans la Loire, Pinots* en Bourgogne. La réduction de l'homonymie à l'homophonie (Pineaux / Pinots) a dû ne pas paraître suffisante alors pour la clarté ... Tels sont les effets de la taxinomie.

4. Une histoire légendaire du Pineau d'Aunis

Dans le métier d'historien, on apprend très tôt que toute affirmation doit être accompagnée d'une preuve qui l'accrédite : la citation précise de la source qui permet au lecteur de vérifier ce qui est avancé. Pour les points qui suivent (cf. **4.1-4.4, 5a**), la charge de la production de la preuve se trouve bizarrement inversée, tant la tradition s'est imposée et tant la redite a propagé la croyance. Or, comme on va le voir, rien n'est plus ardu qu'attester l'inexistence d'une idée reçue transformée en vérité par la répétition ! Il faut souligner que Robinson, Harding et Vouillamoz (2012) ont rompu avec l'essentiel de cette tradition à l'article Pineau d'Aunis.

¹⁶ Il s'agit de la reconstitution (terme consacré) des vignobles à la suite du désastre causé par le phylloxera.

4.1 Henry III Plantagenêt, le claret et le Pineau d'Aunis

Le premier point d'histoire ici à régler concerne la tradition historiographique qui, depuis Bouchard (1901)¹⁷, rapporte et répète à l'envi que le roi Henry III d'Angleterre, fit envoyer en Angleterre du vin *claret* ou claret, assimilé au Pineau d'Aunis, en 1246¹⁸.

Avéré, le fait ferait du Pineau d'Aunis le premier Pinot* ou Pineau* clairement désigné sous son nom moderne, plus d'un siècle avant le Pinot* en Bourgogne¹⁹. Voyons si seulement le vin est défini comme claret, c'est-à-dire vin de robe claire.

Les termes *dolus* et *vinum*²⁰ sont employés de façon exclusive dans les *Fine Rolls* du roi Henry III, au singulier *dol.* ou *dolus vini*, au pluriel le plus souvent *dolia vini* pour tonne(s) ou tonneau(x), dérivé du latin *dolium*. Pour sa part, *vinum* est toujours employé au génitif singulier sans plus de précision (*vini*). Une seule mention fait exception, dans les rôles gascons (3351)²¹, en juin 1255, car elle précise la qualité du vin et la provenance de cinquante tonneaux des meilleurs vins envoyés par voie fluviale de Bergerac à Bordeaux *quingenta dolia vini de melioribus vinis*.

On ignore donc toujours si le vin est blanc ou rouge (et *a fortiori* de robe claire) et si plusieurs qualités ou crus sont recherchés. Le roi fait régler, expédier, transporter, surveiller *du* vin et non *des* vins : des tonneaux de vin. Quant à la contenance des ces tonneaux ou tonnes, M. Lachiver l'estime à 800-900 litres (1988 : 90).

Rien donc dans cette source n'accrédite la thèse d'un envoi de vins dits clarets de Loire ou même d'Aunis, et encore moins de vin d'un cépage

¹⁷ En 1901, Bouchard peut avoir eu connaissance des *Rôles Gascons*, édités peu avant par F. Michel (1885) et complétés par C. Bémont (1896) qui ne contiennent aucune mention d'expédition de vin en 1246. Les entrées 608 pour 1242, 2048 pour 1243, 2445 pour 1254 et 3355, 4437 pour 1254-55 concernent des achats de vin, *vinum*, sans qualification particulière. Les vins viennent de Gascogne. Il est fort peu probable que Bouchard ait eu accès aux sources non publiées. Cf. note suivante.

¹⁸ L'année 1246 est invoquée le plus souvent. L'examen des *Fine Rolls* pour l'année concernée, soit quelque 800 entrées (30HIII 109 à 710 et 31HIII 1 à 102) ne laisse apparaître aucun règlement d'achat ou de transport de vin du continent. En revanche, l'année 1243 est plus riche en renseignements (cf. Annexe 6). Voir la traduction intégrale des entrées, présentées par année du règne, dans *Henry III Fine Rolls Project* www.finerollshenry3.org.uk/

¹⁹ Dans le *Dictionnaire des noms de cépages ...* P. Rézeau date une première occurrence du terme en 1183 dans le toponyme *Plantes de Pinaud* à Menetou-sur-Cher (1998 : 199, 1.1).

²⁰ Les archives ont été consultées dans le seul but de trancher quant à l'hypothétique expédition de *Pineau d'Aunis* ou de claret en Angleterre par Henry III. Les entrées des rôles gascons ont été lues dans leur transcription et celles des *Fine Rolls* dans leur traduction anglaise et dans la langue originelle sur les parchemins (voir sources).

²¹ le (n°) renvoie à l'item dans les sources.

identifié en 1243 ou en 1246. Tout conduit, au contraire, à considérer que ce sont des vins de Gascogne, achetés depuis Bordeaux, qui sont l'objet des transactions et des expéditions (cf. Annexe 6).

Cette impression est renforcée par l'élargissement de l'enquête dans ces mêmes *Fine Rolls* pour les années 1216-1243²², où le terme vin est l'objet de 45 entrées ; s'y ajoutent les mentions dans d'autres registres dépouillés par Roger Dion et l'examen de l'index en ligne des *Patent Rolls*.

Le port de La Rochelle apparaît à deux reprises : en août 1230, un *memorandum* traite de 50 tonneaux de vin appartenant à William Columbelle de La Rochelle (14/434). Le 11 janvier 1235, il est question d'un bateau chargé de vin et de miel retenu dans le port de Portsmouth au motif qu'il a été chargé à La Rochelle et que le roi ordonne de libérer (19/90). En 1240, dans les *Patent Rolls*, est mentionnée la réception dans le cellier de Westminster de 19 tonneaux de vin blanc de La Rochelle *de vino albo de Rupella* (Dion 1959 : 362 n.131).

En juillet 1241 sont mentionnés dans les *Fine Rolls* les noms de Stephen Le Pelicer d'Agen, Ernald d'Agen et Bernard Elias à propos de 30 tonneaux de vin (25/540 : *xxx dolus vini*).

S'y ajoutent aussi d'autres règlements relevés dans les Rôles Gascons, jusqu'en 1254 : à Elie Rudel de Bergerac celui de deux cents tonneaux de ses vins : *de vinis suis ducenta dolia* en 1254 (2245), à Arnaud de Périgord cent livres pour des vins : *pro vinis*, en 1243 (2048), et à Alexandre de Montravel pour vingt tonneaux de vin : *viginti dolia vini*, en 1242 (608).

L'Anjou est présent à trois reprises : en juillet 1222 (6/246) est nommément mentionné du vin angevin (*ii dolus vini andegavi*). En 1235, il s'agit cette fois de vins saisis à Angers (19/421). En 1239 (23/266) il s'agit de la mise en vente de 15 tonneaux de vin d'Anjou. L'Anjou est aussi présent dans les *Close Rolls* du roi Henry III, où Roger Dion a relevé deux mentions d'importations : En 1233, celle de l'achat de 30 tonneaux de vins pour le roi dans le port de Bristol, dont 25 tonneaux de Gascogne et 5 d'Anjou (1959 : 372, n.25).

Pour ce qui est des *Patent Rolls*, le vin apparaît toujours sans mention particulière pendant les années règne de Henry III, sans que les années 1243 et 1246 soient incriminées ²³.

²² Les 27 premières années du règne pour lesquelles l'index thématique en cours de réalisation du *Henry III Fine Rolls Project* a été achevé, rendant possible un examen aisé.

²³ G. R. Boynton dir. *Calendar of Patent Rolls Project*, University of Iowa Library, sdrc.lib.uiowa.edu/patentrolls/search.

Des vins sont bien qualifiés par leur couleur : ils sont blancs, dans des entrées pour divers rois d'Angleterre, mais aucun pendant le règne de Henry III ²⁴. Une seule mention de *claret* apparaît, mais bien plus tard, le 15 février 1412, pour du vin de Thouars dans les Deux-Sèvres, accompagné de vin blanc d'Anjou²⁵.

Une conclusion s'impose : la déclaration, répétée mille fois, d'un vin sinon nommé Pineau d'Aunis, du moins assimilé à ce cépage car dénommé *claret* ou *clairet*, importé du Saumurois par le roi Henry III d'Angleterre, ne fait écho à aucune source, même si l'on admet une erreur de date. La répétition de la certitude ne la transforme pas en fait établi. De plus, il apparaît que, dans les vingt-sept premières années étudiées en détail ici du règne de Henry III, la Loire et ses vins tenaient une place moindre que celle réservée aux vignobles plus méridionaux dont les vins embarquaient pour une faible partie à La Rochelle et surtout, pour des raisons plus politiques que marchandes, à Bordeaux, après la perte de contrôle de La Rochelle en 1224 (Dion 1959 : 357-373, Tranchant 2003 : 233-357).

Enfin, argument irréfutable et suffisant à l'encontre de la thèse d'une identification du Pineau d'Aunis, aucune des mentions de vin recensées n'indique de nom de plant ou de type ou couleur de vin. L'identification de Pineau d'Aunis signifiant vin de robe claire est elle aussi sans fondement. Elle repose certainement sur une analogie avec le Pineau d'Aunis moderne (19^e -20^e siècle) lorsque, traité en vin rosé ou soumis à des rendements excessifs et à des vendanges trop précoces, le cépage produit des vins clairs.

4.2 Le « Grand Fief d'Aunis » en 1246

L'an 1246 est donc souvent cité. Or il existe un *Terrier du Grand fief d'Aunis* (autour de La Rochelle) dressé cette même année à la demande du comte Alphonse de Poitiers, frère du roi Saint Louis, qui en a alors le contrôle après que La Rochelle a été reprise aux Anglais. Du fait de la concordance des dates, il convenait donc de s'assurer que le roi Henry III en était absent, ce qui est le cas. Quoique publiée, la source n'a pas été consultée (éd. Bardonnnet 1874). La bibliographie la concernant montre qu'il s'agit d'un document purement fiscal fixant, pour des vignes et d'autres possessions

²⁴ *Patent Rolls* pour Edouard II, Edouard III, Richard II, Henry IV et Henry VI.

²⁵ *Patent Rolls* pour Henry IV, vol. IV, p. 381.

foncières, les redevances en argent et en nature dues par leurs exploitants, sans connotation commerciale (Duguet 1990, Tranchant 2003 : 80-83). Il est aisé d'en consulter un extrait, qui en révèle le contenu, dans *Le terrier ...* (2010). La structure du document étudié par J. Duguet révèle une enquête par fief, par paroisse et par tenancier. Sont énumérées des tenures de particuliers, de gens d'Eglise, de collectivités ecclésiastiques. Il y est fait mention de terres, de vignes, d'équipements, pas de vins.

Il apparaît donc étonnant que cette source soit mentionnée, certes rarement, pour attester l'ancienneté du cépage par ceux-là mêmes qui, par ailleurs, attribuent à un prieuré d'Aunis près de Saumur la création de ce même cépage.

Le Breton : Rabelais, pas Richelieu

Dans le même registre de la tradition historique, selon A. Bouchard, le Breton de Rabelais serait non pas l'actuel Cabernet mais le Chenin noir car le mot Breton trouverait sa source au 17^e siècle, dans le nom d'un abbé qui, portant ce patronyme, aurait introduit ce cépage bordelais dans la Loire, à l'initiative du cardinal de Richelieu (cf. 6.1g). Cette assertion se trouve déjà chez Odart. Pour Bouchard, les Bretons venaient au 16^e siècle dans le Chinonais s'approvisionner en Chenin noir (alors Gros Véronais), qui devint ainsi le vin des Bretons avant l'introduction du Cabernet (cf. Annexe 8). Les historiens de la vigne, à la suite de Chaptal (1801), ont abandonné cette interprétation au profit de celle qui propose que les ceps ou les vins prennent souvent, comme de nombreux végétaux importés, le nom du lieu de transit où on se les procurait²⁶. Pour les gens du Val de Loire, le vin de Bordeaux chez les Bretons de Nantes, comme l'Auvernat qui désignait à Orléans le pinot noir transitant par la Loire ou l'Allier, lequel changeait de nouveau de nom à Tours pour s'appeler l'Orléans, là où les Tourangeaux allaient se le procurer (Dion 1959). Il en va de même du Chasselas. La génétique l'a montré originaire de l'arc lémanique, introduit en Bourgogne où il a transité par le village de Chasselas avant de remonter la Loire et de se fixer à Pouilly-sur-Loire sous ce nom (Vouillamoz, Arnold 2009). L'argumentation qui concerne gros et petit véronais désignant l'un le Pineau d'Aunis, l'autre le Cabernet dans le Pays de Véron de Rabelais n'est pas plus fondée. Elle ressortit au même registre des rapprochements hasardeux.

4.4 Le plus vieux cépage

²⁶ ainsi par exemple, la tulipe de Hollande d'origine turque ou le peuplier d'Italie d'origine afghane.

C'est encore Bouchard qui, en 1901, déclare que le Chenin noir, antécédent du Chenin blanc, fut la vigne primitive en Anjou et qu'elle s'y trouve sous la forme de lambrusques : « je ne crois pas le Chenin noir une « variété » du Chenin blanc, je pense au contraire qu'il en est la souche mère. Le Chenin noir fut la vigne primitive de l'Anjou ; elle vivait à l'état sauvage, au travers des forêts du Bois-Doré, qui couvrait la côte saumuroise au moment où les premiers pionniers de la civilisation le défrichèrent pour la mettre en culture. Ses rameaux, couverts de fruits à grains noirs, enlaçaient les troncs et les branches des arbres. ...

Cette lambruche sauvage aux fruits noirs et agréables à manger, les défricheurs la conservèrent, et c'est avec elle qu'ils « affièrent » leurs premières vignes. La culture améliora la qualité des fruits.

Ce qui me fait soutenir cette thèse, c'est qu'aujourd'hui encore on retrouve buissonnante, sur les dépôts argilo-siliceux de l'époque tertiaire, ou encore sur les alluvions reposant sur la même formation des bords du Loir et de la rive gauche de la Loire, en plusieurs points, une vigne revenue à l'état sauvage, ayant un bois rouge acajou, des feuilles d'un vert foncé, garnies en dessous d'un duvet aranéeux épais, avec des grappes à grains noirs, globuleux, qui a beaucoup de traits de ressemblance avec le Chenin noir. »

S'il est vrai que la proposition est recevable en soi car nombre des cépages actuels sont issus de ces vignes locales qui appartiennent à la flore sauvage, deux conditions doivent être remplies : il faut s'assurer que ces lambrusques ne sont pas des vignes anciennes abandonnées et ensauvagées (Levadoux 1956 : 61-62), ce dont Bouchard est averti, et il faut établir la filiation entre ces lambrusques et un cépage donné, laquelle n'est pas démontrée par la seule ressemblance.

Il faut donc, en oubliant la référence aux Romains, retenir ce qu'avance Bouchard à propos de l'origine comme une proposition demeurée sans suite, non comme une démonstration.

5. Provenance ou origine du cépage

Ceci introduit le point suivant consacré à la question du statut du Pineau d'Aunis : local sans le moindre doute et même, peut-on ajouter, spécifiquement ligérien, mais autochtone ou introduit ? (A propos de terminologie, cf. 1.6).

5.1 La fable du prieuré d'Aunis à Dampierre

Autre point obscur à examiner dans ce domaine : le Pineau d'Aunis tiendrait son nom d'un prieuré d'Aunis, situé dans la commune de Dampierre, près de Saumur, où il aurait été obtenu par sélection. Bouchard mentionne le lieu-dit « Aunis » mais pas de prieuré (cf. 3.2). L'existence, à Dampierre, d'un domaine viticole du nom de « Prieuré d'Aunis » a entretenu sinon créé la confusion²⁷. Il y a fort à parier que c'est la légende du prieuré qui a engendré la dénomination du domaine mais il faudra des recherches plus détaillées pour établir où est l'œuf et où est la poule ...

Dans les sources, et sans conteste, l'absence d'un prieuré d'Aunis à Dampierre est avérée :

Un prieuré est une antenne d'un monastère ou d'une abbaye destiné à administrer des biens entrés dans la possession de cet établissement, souvent par donation, et trop éloignés de la maison-mère pour pouvoir être administrés sans intermédiaire.

La plus grande réserve s'impose quant à l'existence même d'un prieuré d'Aunis, à proprement parler, qui aurait cultivé ses vignes à Dampierre. En effet, les répertoires les mieux documentés qui existent ignorent sans exception cet hypothétique prieuré :

- le *Dictionnaire topographique* de Célestin Port (1874-78) mentionne le toponyme Aunis simplement comme hameau de la commune de Dampierre, ainsi d'ailleurs qu'Alfred Bouchard dans son étude des cépages de Maine-et-Loire à la même époque (d'après Mas et Pulliat, (cf. 3.1a) ;
- le *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* de Dom Cottineau (1935), qui va pourtant loin dans le détail, ne mentionne aucunement l'existence d'un prieuré d'Aunis ;
- enfin, le compte de 1330 et celui de 1467, publiés par Auguste Longnon dans la collection des *Pouillés* (1903) qui récapitulent tous les biens de tous les établissements ecclésiastiques à des fins fiscales, ne mentionnent pas plus de prieuré d'Aunis.

Ces quatre sources sont muettes.

En revanche, dans un acte du Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers (n°145, entre 1102 et 1104), l'évêque d'Angers fait venir à l'abbaye Toussaint d'Angers deux chanoines réguliers de l'abbaye d'Airvault et donne à cette

²⁷ Le site du domaine www.prieuredaunis.fr déclare : « L'histoire du prieuré d'Aunis remonte au XVI^e siècle. Le vignoble du domaine est alors une dépendance de l'abbaye de Fontevraud. » Le 16^e siècle renvoie vraisemblablement à la « Dame » Marguerite Deshaie invoquée par Bouchard en 1901 (Annexe 8). Le *Dictionnaire monastique de l'ordre de Fontevraud* (en ligne) ne mentionnant pas Dampierre dans la liste des prieurés (chap. 5), la piste de Fontevraud n'a pas été suivie plus avant ...

dernière l'église Saint-Pierre de Dampierre. La notice de Cottineau (1935, col. 39), pour l'Abbaye d'Airvault, *Aurea Vallis* (canton de Parthenay dans le département actuel des Deux-Sèvres) mentionne une collégiale attestée après 975, transformée en abbaye d'Augustins en 1094, sous la protection des vicomtes de Thouars et dont l'église était sous le patronage de Saint-Pierre. Au Moyen Age, l'abbaye se trouvait dans l'évêché de Poitiers et, à partir de 1317, dans celui nouvellement créé de Maillezais.

L'église Saint-Pierre de Dampierre, qui doit peut-être son patronage à l'abbaye qui la reçut de l'évêque d'Angers, était une simple dépendance, sans patrimoine foncier propre identifiable, d'une abbaye située en Haut-Poitou, donc sans lien direct avec l'Aunis, même si le Poitou se trouvait dans le duché d'Aquitaine et le Thouarsais dans le domaine Plantagenêt. Rien ne s'oppose à une relation avec l'Aunis mais rien non plus ne l'impose, en l'état des connaissances historiques. Le Haut-Poitou, pour sa part, est plutôt au contact de l'Anjou et du Saumurois. Des vins pouvaient donc très bien être acheminés de là vers l'Angleterre comme vins d'Anjou, ce qui n'en fait toujours pas pour autant du Pineau d'Aunis.

Après le vin du roi Henry III, c'est donc le prieuré d'Aunis qui se dérobe. Il semble que la légende ait été forgée à partir du seul nom du lieu-dit, ce qui constitue un bel exemple d'homonymie trompeuse.

5.2 Pineau d'Aunis et Saumurois

A défaut de pouvoir prouver la sélection du cépage à Dampierre, il est possible d'appréhender la place que tenait le Pineau d'Aunis dans la production des vins d'Anjou au milieu du 19^e siècle grâce au compte rendu de l'exposition des produits vinicoles du département de Maine-et-Loire qui eut lieu à Angers en 1849-1850.

Dans le préambule, les auteurs précisent (p. 43) : « Lorsque l'on parle des vins d'Anjou, c'est surtout des vins blancs qu'il faut principalement tenir compte, les vins rouges biens qu'ils soient remarquables et en certaines quantités, particulièrement dans l'arrondissement de Saumur rive droite et rive gauche de la Loire, et bien que d'autre part, ils se soient de cette région plus ou moins étendus et multipliés depuis moins d'un demi-siècle sur divers autres points du département, n'en sont pas moins, sous le rapport numérique, dans un état d'infériorité réel et considérable. »

A propos de l'arrondissement de Saumur, les auteurs précisent (p. 22) que « les cépages producteurs des bons vins rouge de la rive gauche et de la rive droite (de la Loire) sont d'abord et en plus grand nombre, le raisin rouge dit breton ou véronais ; c'est ce cépage qui fait la base des vignes en question, quelques propriétaires l'ont mêlé avec le côté de Touraine : l'un des clos les plus importants de Champigny-le-Sec, le clos des Cordeliers, nous a été indiqué comme entièrement planté en pineau rouge de Bourgogne, dont on retrouve aussi le cépage sur plusieurs autres points du même arrondissement, ainsi que le gros gamet et le balzac. »

A propos de l'arrondissement d'Angers, il est dit (p. 23) : « les cépages qui produisent presque tous nos vins rouges sont d'abord et presque exclusivement le pineau rouge de Bourgogne, que quelques propriétaires ont mêlé avec plus ou moins d'avantage avec les rouges d'aunis, de Saintonge, le côté de Touraine. Quelques cultures isolées et remontant plus ou moins loin, quant à leur origine, ont eu lieu avec des plants de Bordeaux, de pineau fin de Bourgogne, de Nuits et de Sillery en Champagne, etc. » Ceci concorde, pour le Pineau d'Aunis, avec la constatation plus tardive de Viard en 1892 (cf. 3.1e). La distinction établie ici entre Pinot* rouge de Bourgogne et rouge d'Aunis écarte la possibilité d'une confusion entre Pinot* et Pineau* d'Aunis.

Enfin, à propos de l'arrondissement de Segré et de Baugé (p. 23) : « presque toutes les vignes produisant les vins rouges et blancs de ces pays, sont le pineau blanc, et le pineau rouge de Bourgogne ».

L'appréciation portée sur les vins de Saumur rejoint celle de Guyot en 1868 (T. 2 p. 614), en contradiction de ce que pense la propriétaire (cf. Annexe 7) : « c'est le breton qui donne le bon vin de Champigny et des environs, ceux de la Chartre et de Château du Loir dans la Sarthe, ceux de Bourgueil ». Mais, on l'a vu, Guyot confond peut-être parfois Breton et Pineau d'Aunis (cf. 2.3d). Son avis n'est donc pas concluant mais il n'était certainement pas le seul à confondre les cépages car Artozoul *et al.* mentionnent en plusieurs lieux du Maine-et-Loire une confusion entre Cabernet franc et Pineau d'Aunis (1960 : 22).

A cette exposition furent présentés 240 vins blancs dont seuls 19 mentionnaient le cépage : 17 fois le Pineau blanc et 2 fois le Pineau de Bourgogne.

Pour les vins rouges, la situation est plus nuancée (cf. Annexe 7b). 74 vins étaient présentés dont 26 sans mention de cépage.

Le Pinot Noir sous le nom de « plant de Bourgogne » ou sous celui de dérivés (Nuits, Champagne, Petit Meunier) apparaît 31 fois, le Côt 2 fois et le

« Breton » 5 fois seulement, ce qui est trompeur car si le cépage dominant n'est pas mentionné c'est parce que chacun sait ce dont il retourne. L'Aunis n'est mentionné que 2 fois, en assemblage, ce qui est très peu. Plus, dans le Saumurois, son usage n'est pas indiqué.

Bien entendu, le pourcentage élevé de vins sans mention de cépage laisse planer un léger doute mais le duel semble néanmoins se jouer alors entre Pinot noir* et Cabernet*. Pour les vigneron, aussi bien en blanc qu'en rouge, la mention du cépage n'est pas essentielle malgré l'invitation pressante des organisateurs à l'indiquer. Il va sans dire, à leurs yeux, que les vins blancs, très majoritaires, sont issus de Pineau de Loire. Les rouges, pour leur part, appartiennent souvent à des vignes anciennes, d'où peut-être l'incertitude quant à l'identité du cépage ; par exemple, pour ce qui est des vins du Clos des Cordeliers (n° 134, 151-156, 158) que la propriétaire pense issus du plant de Bourgogne mais on a vu plus haut que Victor Rendu désignait les vins rouges de Saumur, et notamment ceux du Clos des Cordeliers, comme issus du Breton. L'attention, comme le montrent les notices individuelles du compte rendu, était portée en priorité sur la couleur des vins, sur leur intensité, ce qui n'apparaît pas un caractère discriminant dans l'identification des cépages. Le Cabernet* dominait sans le moindre doute (cf. Annexe 7a).

Enfin, Odart faisait partie du jury. Il travaillait alors à la refonte de son *Ampélographie*, et s'interrogeait sur le Chenin noir et blanc. Si le Pineau d'Aunis avait fait partie des cépages bien représentés, il est vraisemblable qu'il l'aurait souligné.

Une seule mention géographique concerne le Pineau d'Aunis (p. 23). Elle l'associe à la Saintonge et non au Saumurois, à propos des « cépages rouges de l'arrondissement d'Angers : presque exclusivement le pineau rouge de Bourgogne parfois mêlé avec plus ou moins d'avantages avec les rouges d'aunis (sic), de Saintonge, le côté de Touraine. » (Annexes 7a, 7b).

D'évidence à Saumur, au milieu du 19^e siècle, le Pineau d'Aunis n'avait pas conquis le vignoble, il était mal identifié et il n'était pas revendiqué comme un cépage local.

5.3 La question de l'Aunis

Est-il alors invraisemblable d'examiner l'hypothèse que le Pineau d'Aunis aurait tenu son nom du lieu dont il provenait, ou plutôt du lieu où ceux qui le nommaient ainsi se l'étaient procuré comme il en est allé de l'Auvernat à

Orléans, de l'Orléans à Tours ou encore du Chasselas ou du Breton dans la Loire ? (cf. 1.5)

5.3a - **Le port de Nantes** pourrait avoir fourni la voie d'entrée des vins d'Aunis dans la Loire comme il l'a fait pour les vins de Bordeaux. M. Tranchant, dans son étude du commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Age (14^e-15^e s.), consacre un chapitre, intitulé « l'intimité bretonne », aux relations précoces et continues de l'Aunis et de son port, dès le 12^e siècle, avec les Bretons. Les plus modestes travaillaient sur place, alors que des négociants bretons échangeaient des produits, le plus souvent agricoles, contre du vin destiné à la consommation dans le duché de Bretagne ou à la réexpédition vers l'Angleterre et l'Europe du Nord (2003 : 233-255). Ces échanges, sans être décisifs économiquement, furent réguliers et pérennes. Ils pourraient avoir introduit, à une date inconnue, un cépage aunisien dans la vallée de la Loire *via* Nantes et expliquer ainsi la présence du Pineau d'Aunis en Loire-Inférieure dans le catalogue du Luxembourg de Hardy en 1848 (cf. 2.1b).

A cet égard, rappelons le rôle des Bretons, déjà souligné dans l'introduction du Cabernet en Loire et récemment illustré par l'aventure de la Magdeleine noire des Charentes, oubliée, disparue et retrouvée par hasard sur les bords de la Rance, près de Saint-Malo et recensée à plusieurs reprises en Charente (Boursiquot *et al.* 2009)²⁸.

5.3b - Des indices, autant d'allusions en faveur de l'Aunis, sont à ajouter à qui a été observé à Angers en 1851 (cf. 5.2) et chez Odart en 1854 (cf. 2.1c) citant nommément Aunis, Saintonge ou Charente (cf. Annexe 9).

A. Jullien en **1816**, dans l'étude des départements qui couvrent les anciennes provinces du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge (pp. 160, 170-174) note parmi les cépages locaux le chauché souvent synonyme de pineau, accompagné du balzac, du dégoûtant.

Chauché et pineau vont de pair : ils sont synonymes dans les Deux-Sèvres et distincts en Charente. Le parallélisme des mentions, présent dans d'autres textes qui ne sont pas repris ici (Jourdan 1866), a ouvert la piste de la synonymie entre Chauché et Pineau d'Aunis. Cette piste a été abandonnée. En effet, selon S. Julliard (cf. note 25) et T. Lacombe (cf. 7.3), les

²⁸ Travaux du Conservatoire de la vigne charentaise. Communication personnelle de M. Sébastien Julliard (30/07/2014).

caractéristiques ampélographiques et génétiques de chacun des deux cépages sont différentes ; ils ne peuvent être confondus et ne présentent pas de traits communs. Le Chauché, pour sa part, est génétiquement parent du Trousseau, lui-même proche du Pinot N de Bourgogne. De la sorte, la synonymie, quand elle existe, s'appliquerait au Chauché et au Trousseau lui-même, rapprochés du Pinot*. Le problème Pinot/Pineau refait donc ici surface (cf. 1.2). Restent alors les quelques cas où Pineau et Chauché sont distincts en Charente ²⁹.

On a vu aussi que Guyot en 1868 (cf. 2.1d) associait fautivement Balzac charentais et Pineau d'Aunis. Enfin, une dernière citation va dans le même sens : « Au Jardin de viticulture de Saumur, [le Chenin noir] était catalogué sous le n° 1232 : Pineau d'Aunis ou Chauché, ce qui certainement était une confusion », écrivait **Bouchard** lui-même en 1901 dans sa notice (cf. Annexe 8)³⁰. La confusion proviendrait alors vraisemblablement du mauvais étiquetage de deux cépages provenant de la même source.

Ce texte, comme les précédents, procure des indices de l'association géographique du Pineau d'Aunis à l'Aunis et à la Saintonge (Charente(s), avant son arrivée dans la Loire, en compagnie d'autres cépages que les vignerons ligériens et autres collectionneurs découvraient alors et pouvaient confondre.

De nos jours le Conservatoire du vignoble charentais, qui a engagé des travaux de sauvegarde des variétés anciennement cultivées localement, notamment au Moyen Age, a planté du Pineau d'Aunis. De rares plants abandonnés ont été retrouvés en prospection dans une seule parcelle d'environ un siècle à Courçon d'Aunis ³¹.

Si l'on veut bien se pencher à nouveau sur les écrits d'Odart de 1854 (cf. 2.1c), à la lumière de ce qui vient d'être constaté, il apparaît alors sans ambiguïté que son Chenin noir provenait de l'Aunis (ou de Charente) où la variété était alors en voie de disparition. Entre 1839-45 et 1854, sa connaissance du cépage a indéniablement progressé (cf. 2.2a, 2.1c et Annexe 3).

Il n'y a certes pas de preuve formelle qui emporterait totalement l'adhésion dans ce qui est avancé ici mais existe néanmoins un faisceau d'indices à peu

²⁹ Chauché et Pineau (d'Aunis) sont absents de la liste des cépages de la Charente que donne Raguenaud (1847) dont l'ouvrage m'a été signalé par M. Sébastien Julliard.

³⁰ Il s'agit certainement du catalogue de Bury de 1880 qui n'a pas été consulté à ce jour (cf. bibliographie).

³¹ <http://conservatoireduvignoblecharentais.fr/> et communication personnelle de M. Sébastien Julliard (14/10/2014).

près concordants, livrés par plusieurs auteurs avant que les thèses de Bouchard sur Dampierre soient diffusées par Viala et Vermorel et s'imposent sans conteste en oblitérant ce qui fut écrit auparavant. De tels indices invitent à tout le moins à pousser la recherche plus avant sur une provenance, voire une obtention, du cépage conforme au nom primitif qu'il porta dans la Loire lors de ce qui doit alors être considéré comme son introduction. Les toutes premières occurrences, 1809, 1816 énoncent pineau, pineau rouge, aunis, associés peu après (cf. 2.1-2.3 et Annexes 5 et 9), laissant entendre que le nom du cépage appelait des précisions une fois sorti de son milieu. On aurait alors choisi, en abandonnant un nom local qui nous reste inconnu, de le dénommer Pineau* dans le Val de Loire pour l'associer au Pineau* blanc local, dénomination noble, et tout s'enchaîna ... jusqu'à la filiation Chenin noir - Chenin blanc.

De toute la bibliographie ancienne, il convient de retenir une proposition qui est plus qu'une supposition et moins qu'une preuve : le Pineau d'Aunis introduit en Loire proviendrait bien de l'Aunis, peut-être en y transitant depuis des régions plus méridionales. Nous allons voir qu'au 20^e siècle, Aunis et Saintonge sont encore évoqués (cf. 6.1c)

6. Au 20^e siècle, du Chenin Noir au Pineau d'Aunis

A la fin du 19^e siècle, Chenin noir avait donc supplanté Pineau d'Aunis. Or aujourd'hui, Pineau d'Aunis a repris le dessus, au point d'éclipser et même d'avoir fait tomber son concurrent, sinon dans l'oubli, au moins en désuétude. Comment le chemin a-t-il été parcouru ? Le succès de la somme de Viala et Vermorel a engendré un long silence dans la bibliographie ampélographique. Pendant des décennies le sujet a été épuisé et il est donc difficile de suivre la trace.

La recherche en direction du « Pineau des Charentes » s'est révélée une impasse. Ce vin de liqueur a longtemps été de fabrication familiale, produit sans laisser de traces écrites. Il résulte de nos jours, pour le rosé et le rouge, d'un assemblage de moûts de divers cépages bordelais (Cabernets, Merlot, Malbec). Sa commercialisation prend de l'ampleur après la seconde guerre mondiale. La légende, reconnue comme telle, fait remonter sa création involontaire à 1589, du temps du roi Henri IV... (Bernard 1985, Pinard

1996). A. Jullien (1816 : 175) évoque rapidement un vin de liqueur à propos des vins blancs³².

6.1 Des mentions éparses

Quelques repères peuvent être établis au travers d'études régionales particulières avant d'arriver aux travaux d'Artozoul *et al.* et de Pierre Galet.

6.1a - En **1914**, **A. Chauvigné**, dans *Ampélographie tourangelle*, n'est d'aucun secours car il ne mentionne pas le cépage, y compris dans la quinzaine de plants secondaires de la Touraine qu'il cite. Bien qu'il prouve à plusieurs reprises sa connaissance du Viala et Vermorel, il persiste aussi à dénommer Pineau de la Loire le Chenin blanc.

6.1b - En **1925-26**, **P. Maisonneuve**, dans *l'Anjou, ses vignes et ses vins*, donne la liste des cépages traditionnels. L'entrée est à CHENIN NOIR avec les synonymes habituels Pineau ou Plant d'Aunis etc. La notice reprend presque mot pour mot celle de Bouchard de 1901. Le cépage est dit presque abandonné.

6.1c - En **1937**, **L. Riffault**, dans l'annexe à la statistique agricole de 1929, pour le département de la Vienne, note parmi les vins de crus (supérieurs) dans la région du Loudunais-Anjou, le Chenin ou pinot de la Loire et, parmi les cépages rouges de vins courants, « le Saintongeais ou Pinot d'Aunis. » (cf. note 10).

6.1d - En **1960**, **Artozoul et al.** dans *Synonymie ampélographique de l'Ouest viticole français*, l'entrée principale est à Chenin noir, avec plusieurs synonymes qui font référence au Pineau et à l'Aunis :

Chenin noir. Cépage de la vallée de la Loire.

= *Aunis*, Loir-et-Cher

= *Cot à bourgeon blanc*, Anjou

= *Cot à bourgeon rouge*, Anjou

= *Mançais noir* [à ce nom] : dans le canton de Preuilly-sur-Claise peut désigner indistinctement le *Béquignol* ou le *Pineau d'Aunis*

= *Pineau d'Aunis*, Loir-et-Cher

³² « On fait, dans les environs de Cognac, un vin de liqueur dit des *Grandes Borderies*, qui a de la réputation dans le pays. On le prépare avec des raisins du plant *colombar*, qu'on laisse sur le cep jusqu'après les premières gelées. »

6.1e - En **1967**, **R. Dumay** dans son guide du vin, note (p. 224) parmi les cépages d'Anjou, en dernière place le « Pineau d'Aunis » qui entre également (aux côtés du Gros-lot [sic], du Gamay et du Côt) dans l'élaboration des rouges et des rosés. Dumay prend soin d'insister : Pineau et non Pinot.

6.1f - Le retour à la dénomination Pineau d'Aunis est vraisemblablement un effet de la mise en doute, sinon de la réfutation, de la thèse de la parenté entre Chenin blanc et Chenin noir, établie par Odart et amplifiée par Bouchard. L'auteur de cette correction n'apparaît néanmoins pas d'emblée dans une bibliographie indigente et clairsemée du 20^e siècle. Et encore en **2000**, mais certainement bien avant, dans son *Dictionnaire encyclopédique des cépages* où l'entrée est à Pineau d'Aunis, **P. Galet**, qui reprend intégralement l'historique de Bouchard (1901), demeure sur la réserve quant à la parenté entre Chenin blanc et Chenin noir qui « reste à démontrer, les feuilles de ces deux plants étant différents sur plusieurs points ». Quoique sceptique, il ne la réfute pas catégoriquement.

6.1g - Le *Dictionnaire des noms de cépages de France* de **P. Rézeaud** (1998), dans la notice d'histoire et d'étymologie qui concerne le Pineau* (pp.188-189), ne cite que Maisonneuve (1926, cf. **6.1b**) à propos du Pineau d'Aunis ; l'article Chenin noir, comme synonyme de Pineau d'Aunis ne cite pas, rapporté à ce qui a été observé plus haut, d'usage inédit de la dénomination (p. 87). Néanmoins, à l'entrée Breton (p.69), P. Rézeaud met en doute, en suivant la tradition, l'explication de Dion de 1959 pour la formation du nom (synonyme de Cabernet Franc) et penche, en suivant Odart et Bouchard, pour une synonymie ancienne entre Breton et Chenin noir ou Pineau d'Aunis.

6.1h - En **2007**, **L'Institut Français de la Vigne et du Vin** ne mentionne, dans le Catalogue officiel des variétés de vignes cultivées en France (IFV 2007), que le cépage blanc à l'article Chenin et n'accompagne l'entrée Pineau d'Aunis d'aucun synonyme. Chenin noir a disparu dans le mouvement de simplification de la terminologie actuelle qui supprime les synonymes. Le *Catalogue des vignes cultivées en France* du programme Pl@ntGrape présente, en ligne, les mêmes informations actualisées (cf. **7.1**).

Pour autant, ce qui se passe entre 1926 (Maisonneuve) et 1967 (Dumay) demeure à éclaircir. Le résultat est établi mais le processus reste obscur et flou dans son détail. Le basculement de la nomenclature officielle se révèle tardif puisque la publication de la *Synonymie* en 1960, rédigée par les ampélographes les plus avertis et compétents, atteste encore la dénomination Chenin noir.

6.2 La mise en valeur du cépage à la fin du 20^e siècle

Le Pineau d'Aunis apparaît n'avoir jamais été un cépage répandu. Sa culture a toujours été limitée (cf 6.1-2). Le dossier documentaire du domaine de Vassal de l'INRA-Montpellier donne, pour le Val de Loire, 1629 ha cultivés en 1958, 1432 ha en 1968, 1194 en 1979. En 2011 cette superficie est tombée à 443 ha (Annexe 10)³³. Utilisé traditionnellement en assemblage dans la fabrication de vins de grande consommation (Anjou, Rosé de Loire, Crémant de Loire), le cépage a été reconsidéré dans les vingt dernières années, souvent par des néo-vignerons. Il existe certes de vieilles vignes de Pineau d'Aunis ici ou là, parfois centenaires (Freyssinet 2005). D'une façon générale ce sont des nouveaux vignerons, installés dans les années 1990 qui ont, non pas engagé la culture³⁴, mais mis l'accent sur la recherche de qualité et la vinification en rouge. Souvent, ils ont planté eux-mêmes quelques hectares de Pineau d'Aunis et soumis à des règles strictes la culture de coteaux tombés en désuétude. En 2005, la revue *LeRouge&leBlanc* consacra un dossier au cépage et à ses défenseurs dans la Vallée du Loir (n°77 : 23-28 ; voir aussi note 2). Le renouveau de l'intérêt pour un cépage sous-estimé y est patent.

7. Les pistes de la génétique

La génétique n'est pas beaucoup plus prolixe que la bibliographie traditionnelle. Trois sources ont été consultées :

³³ Les dernières données chiffrées ne sont pas détaillées. L'essentiel de la superficie plantée se trouve certes dans le Val de Loire (depts 36, 37, 41, 49, 72) mais il s'agit néanmoins là d'un chiffre légèrement supérieur à la réalité comme le montrent les totaux de 1999 de P. Galet. Le Tableau de l'annexe 10 vaudrait, dans son ensemble, une étude plus détaillée des fluctuations des superficies plantées.

³⁴ M. Freyssinet (2005) montre qu'en Coteaux du Vendômois comme en Coteaux du Loir, une trentaine de familles de vignerons ont continué d'entretenir du Pineau d'Aunis sur de petites superficies.

7.1 Pl@ntGrape

Le profil génétique du cépage, tel qu'il est consultable sur le site Pl@ntGrape, lequel présente avec précaution les résultats d'analyses fiables et positives (il expose ce qu'est un cépage, et non ce qu'il n'est pas), n'autorise pas de rattachement à une famille, ne propose pas non plus de descendance d'un seul côté (soit un père ou aïeul, soit une mère ou aïeule). Pour l'instant, ce cépage est donc orphelin. Les auteurs, quant au caractère autochtone ou introduit du cépage, sont tout aussi réservés : « se rencontre en Val de Loire ».

7.2 José Vouillamoz 2012

Néanmoins, les premiers apports de la génétique ont clos un débat que l'on a pu suivre dans les pages précédentes. En effet, se trouvent des informations complémentaires à celles de Pl@ntGrape dans l'ouvrage de Robinson, Harding et Vouillamoz (2012 : 122) où la partie qui touche la génétique est due à ce dernier auteur : le Pineau d'Aunis et le Chenin ne sont pas parents, donc le Chenin B ne peut pas être une mutation du Chenin N comme le prétendait Bouchard.

Alors que le Chenin B compte le Savagnin et le Gouais parmi ses ancêtres, sans que les auteurs puissent, pour l'heure, être plus précis, le Pineau d'Aunis est, lui, totalement absent des Tableaux récapitulatifs de l'ouvrage qui présente la somme des connaissances en 2012.

7.3 Thierry Lacombe 2013 (2014)

Le Pineau d'Aunis est en revanche évoqué dans l'article de Lacombe *et al.* 2013³⁵. Dans une communication personnelle³⁶, T. Lacombe, consulté, précise à l'intention des non-spécialistes : « Le Pineau d'Aunis n'est directement relié qu'avec le Pé de Perdrix, cépage du Béarn (voir description dans Galet 2000). En l'absence d'un troisième parent sans doute disparu, cela signifie que l'un peut théoriquement descendre de l'autre, ou qu'ils sont plein frères (même mère et même père), ou à la limite qu'ils ont un autre rapport de parenté relativement proche (neveu/oncle; cousins 1^{er} degré).

Le Pé de Perdrix est quant à lui directement relié au fameux Gouais blanc. D'après ce que nous savons du Gouais blanc, la logique voudrait que le Pé de Perdrix soit son descendant, et donc que le Pineau d'Aunis descende du Pé de Perdrix, mais en l'absence des géniteurs manquants, ce ne sont que des hypothèses.

³⁵ Online Resource 5 #298

³⁶ en date du 12/09/2014.

Le Chenin (blanc), le Pinot noir et le Trousseau (Chauché) dont il est question dans le texte sont de la même "famille" puisqu'ils sont tous les trois directement reliés au Savagnin blanc (Traminer) ».

Les sources se confirment donc les unes les autres et nous laissent toutefois dans l'expectative. Ainsi, le Pineau d'Aunis pourrait être issu d'un côté du Gouais et de l'autre de l'une des centaines de variétés anciennes qui ont disparu des vignobles et dont les noms apparaissent au détour de listes de cépages dont le détail est devenu impénétrable. Dans ce cas, le seul espoir pour progresser réside dans la découverte fortuite de survivants ignorés de cet ascendant, membre du cercle des cépages disparus.

Néanmoins, et quoique à titre d'hypothèse de travail, une filiation Gouais B --> Pé de Perdrix N --> Pineau d'Aunis est concevable. Elle ne contredit en tout cas pas l'hypothèse d'une provenance du Sud-ouest soit en Aunis ou Saintonge, soit transitant par l'Aunis.

CONCLUSIONS

Huit questions tranchées

Ne résistant pas à l'examen critique, des certitudes doivent être revues :

- le Pineau d'Aunis ne trouve pas son origine à Dampierre, près de Saumur ;
- le Prieuré d'Aunis n'a jamais existé ;
- le Pineau d'Aunis était un cépage mineur au 19^e siècle dans un Saumurois dominé par le Cabernet franc, peut-être parfois en remplacement du Pinot Noir pour les vins fins.
- Historiquement, faire remonter le Pineau d'Aunis, et même le claret, à Henry III Plantagenêt au 13^e siècle ne trouve ni preuve ni justification ;
- Ce même Henry III n'a jamais non plus envoyé de vin dénommé par son cépage en Angleterre ;
- le Pineau d'Aunis ne peut pas être le Breton de Rabelais pour des questions de chronologie (l'abbé Breton vivait au 17^e s.), et encore moins donc le vin que Charles VII offrit en 1425.
- L'identification de vignes sauvages comme des lambrusques pré-romaines et la filiation établie avec le Pineau d'Aunis sont fantaisistes.
- Pineau d'Aunis et Chenin ne présentent aucun lien de parenté : le nom de Chenin noir est donc sans fondement.

Ces huit points sont établis.

Une faible attention

A la réflexion, il est étonnant de constater que les affirmations contradictoires de Bouchard n'ont jamais fait l'objet d'examen critique en plus d'un siècle. Leur pérennité doit s'expliquer en grande partie par l'absence de notoriété de ce cépage mineur.

A défaut de pouvoir s'appuyer sur une réputation et une histoire bien établies, on a fait appel, à la suite de Bouchard, au registre de la tradition, en forçant le trait : aux moines d'un prieuré, ce qui évoque les Cisterciens de Bourgogne et le « vrai » Pinot* ; à la table des rois, donc à la parenté avec

les vins les plus prisés des royaumes d'Angleterre et de France ; au chantre de la bonne chère et au poète de la Renaissance du temps de la Loire royale, Rabelais et Ronsard ; et plus encore, aux antécédents immémoriaux, les lambrusques antérieures à la conquête romaine. Tout cela à une seule fin : rétablir ou promouvoir un cépage dont l'Histoire aurait malmené la réputation.

La faible renommée et la faible assise spatiale du Chenin noir-Pineau d'Aunis n'ont pas engagé les spécialistes, tout occupés aux grands cépages, à réfuter les thèses imaginaires du 19^e siècle que colporte sans opposition une tradition qui reste bien vivante.

Le Pineau d'Aunis partage ce sort avec d'autres plants de Loire qui devraient leur fortune, souvent relative, à la faveur aristocratique, tout particulièrement royale. Prise en étau entre Pinot* et Cabernet importés, entre Bourgogne et Bordeaux, la Loire a vu ses défenseurs inventer pour ses cépages locaux de quoi relever le défi de la qualité et de la notoriété.

De cépage introduit à cépage adopté

Le Pineau d'Aunis n'est pas un cépage originaire du Val de Loire quoique les preuves du choix de son nom n'apparaissent pas avec clarté.

A cet égard, il faut toutefois retenir que :

- Tout au long des pages qui précèdent, la dispersion et les contradictions des informations constituent à elles seules une indication significative du caractère mineur (modeste) et récent du cépage qui retint peu l'attention des principaux auteurs depuis le 19^e siècle.

- Pour autant le bruit de fond qui concerne une zone entre Loire-Atlantique, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime (là où se situent l'Aunis mais aussi la Saintonge) vaudrait d'être pris en considération dans la recherche de la provenance et des origines. Il est vraisemblable que l'autorité de Viala et Vermorel a couvert les voix qui laissaient entendre auparavant que le cépage provenait, avec d'autres, de cette zone.

- L'abandon de Chenin noir au profit du retour à Pineau d'Aunis au 20^e siècle constituerait une reconnaissance implicite des faits, rendue possible par les graphies univoques de Pinot et Pineau.

- La génétique, sans trancher définitivement la question, n'infirme pas une hypothèse d'origine du cépage dans le Sud-ouest. Le Pineau d'Aunis peut ainsi trouver son origine biologique en Aunis/Saintonge (Charente(s) ou avoir transité par cette zone avant d'être introduit dans le Val de Loire. Plus qu'une présomption, cette proposition est vraisemblable, en attente d'attestation.

Le Pineau d'Aunis s'est imposé comme cépage de Loire parce que sols et climat lui conviennent. A l'initiative de vigneron, il a trouvé là son assise spatiale : sous la latitude du Val, le long du fleuve, du Loir au Cher, le lieu le plus propre à son expression. Comme le Riesling, le Viognier ou le Furmint ont trouvé ailleurs le lieu le plus propice à la manifestation de leurs qualités. Chaque cépage, dit-on, trouve à exprimer au mieux ses qualités là où les sols qui lui conviennent sont situés aux franges des conditions climatiques qu'il peut endurer.

Introduit d'ailleurs, et au même titre que le Cabernet Franc, le Pineau d'Aunis est, en quelque sorte par choix, devenu ligérien, si spécifiquement ligérien dans son cas que ses antécédents sont tombés dans l'oubli. Ses lettres de noblesse se forment plus sûrement dans le travail des générations de vigneron qui l'ont servi et le servent encore que dans de banales approximations historiques.

Comme son nom l'indique

En l'état des connaissances, il est proposé que le nom de Pineau d'Aunis indique, dans le Val de Loire, le lieu depuis lequel le matériel végétal a été introduit, ce qui correspondrait à une règle implicite de dénomination et n'aurait donc rien de surprenant. La question du lieu d'obtention du cépage reste en suspens.

Octobre 2014. henri.galinie@free.fr

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

- *Pl@ntGrape, Le catalogue des vignes cultivées en France*
<http://plantgrape.plantnet-project.org/>
- *Rôles gascons 1242-1254*. Ed. F. Michel en 1885, consultables :
http://www.guyenne.fr/archivesperigord/Nat_arch/roles_gascons_t1.htm
- *Supplément au Tome 1er 1254-1255*. Ed Charles Bémont en 1896, consultable :
http://www.guyenne.fr/archivesperigord/Nat_arch/roles_gascons_t1_suppl.htm
- *Henry III Fine Rolls Project*, traduction anglaise et parchemin, consultables :
www.finerollshenry3.org.uk/
- *Calendar of Patent Rolls Project*, G. R. Boynton (dir.) University of Iowa Library, résumés en langue anglaise, consultable :
<http://search.atomz.com>
- *Terrier du Grand fief d'Aunis*. Ed. Bardonnnet, Mémoires Soc. Antiquaires de l'Ouest, t. XXXVIII, 1874.
- *Pouillés de la province ecclésiastique de Tours*, Ed. A. Longnon, Paris 1903.
- *Conservatoire du vignoble charentais*
<http://conservatoireduvignoblecharentais.fr/>

2. Références bibliographiques

- ARTOZOUL et al.
Artozoul. J.-P., Baudel J., Bisson J., Durquety M. Guillot R., Lagard P. Levadoux L. -
Synonymie ampélographique de l'Ouest viticole français, *Annales de l'amélioration des plantes*, Annales de l'Inra Hors Série, 1960.
- BERNARD 1985
Bernard G. – Le Pineau des Charentes, *Norois* 126 : 203-222.
- BERGET 1898
Berget A. – Contribution à l'étude des noms de cépages, *La Vigne américaine* : 140-47, 173-80, 207-14.
- BISSON 1989
Bisson J. – Les Messiles, groupe ampélographique du bassin de la Loire, *Journal international des sciences de la vigne et du vin* 23,3 : 175-191.
- BISSON 2009
Bisson J. – *Classification des vignes françaises*, Bordeaux 2009.
- BORDENAVE 2009
Bordenave L. – *Origine historique et génétique des cépages bordelais*
<http://www.monaoc.com/document.asp?alc=n&t=2&id=9463&p=0>. Mis en ligne le 26.10.2009, consulté le 10 mars 2013.
- BOSC 1807
Bosc L. - Mémoire de 1807, *Annales de l'Agriculture française*, T. 32, pp. 100 et seq. cité par Roy-Chevrier 1900 : 463.
- BOUCHARD 1876
Bouchard A. - *Essai sur l'histoire de la culture de la vigne dans le département de Maine-et-Loire*. Angers 1876 (non consulté)
- BOUCHARD 1901
Bouchard A. – article Chenin noir in Viala, Vermorel 1901-1910, vol.2 : 113-117.
- BOURSIQUOT 2012
Boursiquot J.-M. – « Grand entretien », *Revue du Vin de France* 559, 2012 : 8-12.
- BOURSIQUOT sd
Boursiquot J.-M. – Le séquençage de la vigne

- H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis
<http://www.vignevin.com/publications/brochures-techniques/diversite-genetique-de-la-vigne.html>
- BOURSIQUOT et al. 2009
Boursiquot J.-M., Lacombe T., Laucou V., Julliard S., Perrin F.X., Lanier N., Legrand D., Meredith C., This P. - Parentage of merlot and related winegrape cultivars of southwestern France : discovery of the missing link, *Australian Journal of grape and wine research*, 15 : 154-155:144
<http://wineserver.ucdavis.edu/pdf/attachment/216%20parentage%20of%20Merlot.pdf>
- BURDEL 1881
Burdel Edouard – *La vigne et le vin, manuel du planteur de vigne dans les terrains pauvres, et spécialement dans la Sologne*, Paris.
- BURY 1880
Bury J.-E. – *Catalogue des cépages du Jardin de viticulture de Saumur*. Saumur 1880. (non consulté)
- CHAPTAL 1801
Chaptal J.-A. – *Traité pratique et théorique sur la culture de la vigne ...*, 2 vol., Paris 1801.
- CHAVERONDIER 1876
Chaverondier F. – *La vigne et le vin : guide théorique et pratique du vigneron*, 2^e ed. Paris 1876.
- COTTINEAU 1935
Cottineau Dom L.-H. – *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon 1935.
- DION 1959
Dion R. – *Histoire de la vigne et du vin en France*. Réed. Paris 2010.
- DUMAY 1967
Dumay R. – *Guide du vin*, Paris 1967. Références à l'édition du Livre de Poche (1972 ?).
- DUGUET 1990
Duguet J. - Origine et structure du grand fief d'Aunis (1199-1246), *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, 16 : 89-100, accessible en ligne.
- FREYSSINET 2005
Freyssinet M. – *Parlez-moi d'Aunis*, Vouvray-sur-Loir.
- GUYOT 1868
Guyot Dr J. – *Etude des vignobles de France*, 3 T., Paris 1868.
- HARDY 1848
Hardy – *Catalogue de l'Ecole des vignes de la pépinière du Luxembourg*, Paris ?
- HERVY 1809
Hervy M.-C. – *Catalogue méthodique et classique de tous les arbres, arbustes fruitiers et des vignes formant la collection de l'école impériale établie près le Luxembourg*, Paris.
- HUET 1688
Huet E. - *Commentaires sur la coutume de La Rochelle et pays d'Aunis*, La Rochelle.
- IFV 2007
Institut Français de la vigne et du vin – *Catalogue des variétés et clones de vigne cultivés en France*, 2^e édition, s.l.
- JOURDAN 1866
Jourdan, E., - Essai historique sur les vignes et les vins d'Aunis, *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, 3^e année : 257-288.
- JULLIEN 1816
Jullien A. – *Topographie de tous les vignobles connus*, Paris.
- Le terrier 2010
1246, *Le terrier du grand fief d'Aunis 1243* <http://www.histoirepassion.eu/spip.php?article1615>
- LACOMBE et al. 2013
Lacombe T., Boursiquot J.-M., Laucou V., Di Vecchi-Starras M., Péros J.-P., This P. - Large-scale parentage analysis in an extended set of grapevine cultivars (*Vitis vinifera* L.) *Theoretical and Applied Genetics* 126 : 401-414.
- LEVADOUX 1956
Levadoux L. – Les populations sauvages et cultivées de *Vitis vinifera* L, *Annales de l'amélioration des plantes* 1956, 1 : 59-118.
- LETURCQ 2012
LETURCQ S. - La viticulture médiévale et moderne, in E. Zadora-Rio (dir.) : *Atlas Archéologique de Touraine*, <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=100>
- MAS et PULLIAT 1878-79
Mas A., Pulliat, V. *Le vignoble, ou histoire, culture et description... des vignes ...*, Paris 3 vol.
- MOUILLEFERT 1891
Mouillefert P., *Les vignobles et les vins de France et de l'étranger...*, Paris.
- ODART s.d.
Odart A.-P. – *Catalogue de cépages de la Dorée (Indre-et-Loire)*, Tours, entre 1839 et 1845.
- ODART 1845 ou 1854
Odart A.-P., (comte) – *Ampélographie, Traité des cépages ...*, Paris 1845. 3^e édition 1854.

- H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis
 PORT 1874-78
 Port C. – *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, 3 vol. Paris-Angers 1874-1878.
- OIV 2010
Liste des principaux cépages et de leurs synonymes, consultable en ligne
- PINARD J.
 Pinard J. – Le Pineau des Charentes, une production de petites et moyennes exploitations, *Des vignobles et des vins à travers le monde*, Bordeaux 1996 : 37-44.
- PLAIGNE 1782
 Plaigne, chevalier de - *Le parfait vigneron ou l'Art de faire, d'améliorer et de conserver les vins...* Paris. Réed. 1803.
- PULLIAT 1888
 Pulliat Victor – *Mille variétés de vignes, description et synonymie ...* Paris 1888, 3^e ed.
- RAGUENEAU 1847
 Ragueneau - *Le vigneron charentais*, Angoulême.
- REZEAU 1998
 Rézeau P. – *Dictionnaire des noms de cépages de France*, Paris, réédition. Edition originale 1997.
- RENDU 1857
 Rendu V. – *Ampélographie française ...* 2^e éd. Paris 1857.
- RIFFAULT 1937
 Riffault L. (dir.) – *Statistique agricole de la France, annexe à l'enquête de 1929 : l'agriculture dans le département de la Vienne*, Poitiers.
- ROBINSON 2012
 Robinson J. – The great grapevine, *Financial Times*, 12.10.2012
<http://www.ft.com/intl/cms/s/2/a9c6ef26-cc33-11e1-839a-00144feabdc0.html#axzz2Ar5ullst>
- ROBINSON, HARDING, VOUILLAMOZ 2012
 Robinson J., Harding J., Vouillamoz J. – *Vine Grapes, A Complete Guide to 1368 Vine Varieties*, Londres.
- R&B 2010
 Revue LeRouge&leBlanc – *Vallée de la Loire, Le chemin des vignes*, Paris.
- ROVASENDA 1881
 Rovasenda J. de, (comte) – *Essai d'une ampélographie universelle*, traduit de l'Italien par F.Cazalis, G. Foëx et al., Paris Montpellier 1881.
- ROY-CHEVRIER 1900
 Roy-Chevrier J. – *Ampélographie rétrospective*, Montpellier – Paris.
- SERINGE 1849
 Seringe N.-C. – *Flore des Jardins et des Cultures ...* 4 T., Paris 1849.
- SOURDEVAL s.d.
 Sourdeval Ch. de – *Le Comte Odart*, Paris
- TRANCHANT 2003
 Tranchant M., 2003, *Le commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Age*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 422 p.
- TRANCHANT 2003b
 Tranchant M. – La constitution de la banlieue rochelaise à la fin du Moyen Age, *Histoire Urbaine* 8 : 23-40.
- VIALA, VERMOREL 1901-1910
 Viala P, Vermorel V. – *Traité général de viticulture, ampélographie*, 7 vol. Paris
- VIARD 1892
 Viard E. – *Traité général de la vigne et des vins ...*, Nantes-Paris.
- VOUILLAMOZ 2012
 Vouillamoz J.-F. – Une journée avec ..., *Le Rouge&leBlanc* 104 : 22-26.
- VOUILLAMOZ, GRANDO 2007
 Vouillamoz J.-F., Grando S M. – Généalogie des cépages, le « Pinot » est apparenté à la « Syrah »,
http://www.oiv2007.hu/documents/viticulture/141_vouillamoz_grando_oiv2007.pdf
- VOUILLAMOZ, ARNOLD 2009
 Vouillamoz J.-F., Arnold C. - Etude historico-génétique de l'origine du 'Chasselas', *Revue suisse Vitic. Arboric. Hortic.* 41 (5), 2009 : 299-307.

ANNEXE 1

Auteur	cépages de Bourgogne	cépages de Loire
Chaptal 1801	Pineau, franc Pineau Pineau Gris	Pineau
Odart 1845	Pinot (vrai)	Pinot (supposé) Pinot Douis
Hardy 1848		Pineau blanc Menu pineau Pineau d'Aunis rouge
Seringe 1849		
Odart 1854	Pinot	Pinot d'Aunis
Rendu 1857	Pineau Noir Pineau Gris ou Beurot	Pinot blanc Pineaux de la Loire
Guyot 1868	Pineau noirien Pineau vrai	Pineau noir Pineau blanc Pineau d'Aunis
Bouchard 1876	-	Pineau
Chaverondier 1876	Pineau	Pineau
Bury 1880*	?	?
Mas et Pulliat 1878-79	Pineau	Pineau
Pulliat 1888	Pineau	Pineau
Viala, Vermorel 1901-10	Pinot	Pineau

Annexe 1 : Orthographe Pinot ou Pineau, à propos des cépages des vignobles ligériens

* Le catalogue des cépages du jardin d'agriculture de Saumur de J.-E. Bury n'a pas été consulté.

ANNEXE 2

	Pineaux* de Loire	?	Pinots* de Bourgogne
01 – Ain		Mornan blanc, ou Pineau blanc [=Chasselas]	
07 – Ardèche			- Auvernat gris, ou Pineau gris (voir 21) - Franc Pino noir, ou Pineau (voir 16, 21, 25, 87, 71, 58, 89)
16 – Charente			Pineau blanc (voir 21, 71, 58) - Pineau gris (voir 21) - Pineau noir (voir 07, 21, 25, 58, 71, 87, 89)
18 – Cher			- Auvernat noir (voir 37, 41, 45, 58) - Blanc claret ou Pineau blanc - Pinet noir ou Pineau noir (voir 41) - Pinet de Reuilly noir, ou Meunier
21 – Côte d'Or			- Pineau blanc (16, 52, 71, 58) - Pineau noir ou Pineau de Bourgogne (07, 16, 25, 71, 87, 58, 89) - Pineau gris (Pineau blond 41) Pineau rougin
25 – Doubs			- Pineau noir (voir 07,16,21,71,87,58,89)
33 Gironde		Pineau menu, rouge	
37 – Indre –et-Loire	Gros Pineau blanc, de Vouvrai Menu Pineau blanc de Vouvrai		<i>Auvernat noir, Fou noir ou Arnoison, Noirien Teoulier etc</i> (Voir 18, 41, 58)
41 – Loir-et-Cher	- Arbois ou Orbois = (Menu Pineau 37) - Gros Pineau blanc (voir 37) - Demi-Pineau blanc ou Orbois		- <i>Auvernat meunier noir</i> (10, 54, 51,67) - <i>Auvernat noir franc</i> (18, 37, 45)
44 – Loire-Inférieure	Pineau blanc Pineau d'Aunis, rouge		
58 – Nièvre			- <i>Auvernat noir</i> (Voir 18, 37 ,41) - Pineau noir (Voir 07, 21, 16, 25, 87, 58, 71, 89),
71 – Hte-Saône			- Pineau franc, noir (Voir 07, 16, 21, 25, 87, 58, 89) - Pineau noir, supérieur de Ray
85 – Vendée			- Pineau noir
86 – Vienne	Chenein blanc	Pineau à gros grains noirs	
87 – Hte-Vienne			- Pinot Noir (Voir 7, 16, 21,25, 58, 71)

Annexe 2. Provenance des cépages de la collection du Luxembourg en 1848 – Pineau / Pinot et synonymes de Pinot* N

ANNEXE 3

Partie 2 - présentation développée et chronologique

2. 1816 -1868, le Pineau d'Aunis

L'apparition du nom semble accompagner l'introduction, l'identification ou la diffusion du cépage, à la fois donc nouveau, mal connu et mineur dans le vignoble ligérien.

En **1816**, **A. Jullien**, dans la *Topographie de tous les vignobles connus* mentionne, en Indre-et-Loire, dans l'arrondissement de Loches, la présence de l'*aunis*, parmi d'autres cépages (p. 101 de la 5^e édition de 1866). Cette mention est à rapprocher de celle, par Michel-Christophe **Hervy**, d'un pineau rouge originaire de l'Indre-et-Loire en **1809** au catalogue du Luxembourg (n° 251, cf. **2.3a**).

En **1845**, date de la 1^{ère} édition de son Ampélographie, **Odart**, dans la 2^e partie consacrée à la « région centrale » (pp.123-181), fait une place très importante à ce qu'il dénomme la famille ou tribu des « pinots » (pp. 125-145). Cela ne simplifie pas la lecture et a été et demeure source de multiples confusions d'autant plus que cette tribu des pinots de Loire est l'objet d'un chapitre particulier et que, de plus, blancs et noirs sont parfois séparés, parfois étudiés conjointement (pp.140-143). Il faut reprendre le raisonnement d'Odart pas à pas pour saisir qu'il est à la base de bien des incompréhensions.

1. Les raisins noirs

Selon Odart, (et pour s'en tenir aux seuls départements où l'on cultive aujourd'hui le Pineau d'Aunis), le Pinot noir* se trouvait sous les noms de PINET dans le Cher, d'AUVERNAT NOIR dans le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire, d'ORLEANS en Indre-et-Loire. Odart précise que, dans son département, l'ancienne Touraine (l'Indre-et-Loire), ne se trouvent que deux communes où le PINOT soit cultivé en majorité sous le nom de plant noble (p.128). Ce « pinot noble » est évoqué de nouveau (p.143) comme Plan Noble de la commune de Joué.

Il existe bien aujourd'hui une appellation (AOC) Noble-Joué (assemblage de Pinot* Meunier, Pinot* Gris et Pinot* Noir). Odart en cultivait lui-même 25 000 plants (p.129).

Bien qu'évoqué au sein des raisins blancs, parce qu'Odart crée cette catégorie particulière, réfutée par ses successeurs, de Pinots de Loire (pp.140-143), un pinot noir de Loire est mentionné à deux reprises :

- p. 128 : un seul (noir), très rare, d'un beau bleu foncé ;
- p. 142 : tous blancs, à l'exception d'un seul, le Pinot Douis ;
- p. 142 : existe un autre Pinot Noir de Loire, sans intérêt.

Le « très rare d'un beau bleu foncé » de la page 123 doit ne faire qu'un avec le « Pinot Douis » de la page 142.

Peut-être tenons-nous ici la première occurrence chez Odart du nom du cépage. Pineau Douis serait alors la transcription approximative, la déformation d'Aunis corrigée ensuite. Quoi qu'il en soit, Odart, pourtant souvent invoqué dans la bibliographie, n'utilise nulle part le terme Pinot d'Aunis en 1845. Il faut attendre 1854.

L'autre dénomination souvent présente dans la bibliographie ampélographique du 19^e siècle, celle de Chenin noir, synonyme de Pineau d'Aunis, dont la paternité lui est souvent attribuée, est aussi absente comme nom de cépage, à proprement parler, en 1845. Ce n'est pas dans la liste des Pinots noirs qu'apparaît l'allusion à un chenin de couleur noire mais dans celle des vins blancs (p.128), et sans qu'il s'agisse d'un nom de cépage mais comme une qualité déterminante du Pinot Douis. Les noms de cépages, qui forment la liste des plants, sont toujours écrits en lettres capitales, comme PINOT DOUIS, les commentaires en caractères minuscules.

Les ampélographes qui l'ont suivi, notamment à l'initiative d'Alfred Bouchard, connaisseur plus ou moins apprécié et reconnu des cépages angevins au 19^e siècle, attribuent abusivement à Odart la synonymie de Pineau d'Aunis et de Chenin Noir en citant l'édition de 1845. En réalité c'est dans la 3^e édition de 1854 (voire dans la 2^e qui n'a pas été consultée) qu'Odart utilise CHENIN NOIR et PINEAU D'AUNIS.

2. Les raisins blancs

Odart précise que « le nom de pinot est appliqué à des cépages qui n'ont aucune analogie avec ceux de la Bourgogne : ces pinots de la Loire sont tous blancs, à l'exception d'un seul,

H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis

très rare dans les vignes, d'un beau bleu foncé » (p.128). Ces supposés pinots, jamais dénommés chenins, mûrissent six semaines après les vrais pinots.

Dans la partie consacrée aux pinots à raisins blancs, Odart, après avoir détaillé les vrais pinots de Bourgogne, comme il l'avait fait pour les rouges, en vient aux pinots de la Loire (p.140), « depuis Amboise jusqu'à Nantes, lesquels mûrissent cinq à six semaines après ceux de Bourgogne. Ce n'est donc pas comme étant de la même famille que je vais en parler, mais parce que les meilleurs vins qui en sont le produit, viennent de vignobles de deux départements, Indre-et-Loire et Maine-et-Loire ... où le nom de *Pinot* ne s'applique qu'à eux. »

Selon Odart, les noms portés sont « GROS PINOT (coteaux de la Loire depuis Amboise jusqu'à Saint-Florent, CHENIN (cours de la Vienne, de Poitiers au confluent), PINOT LONGUET vigoureux dans mon canton [d'Esves], VERDET et aussi MENU PINOT en Touraine et dans le Loir-et-Cher ORBOIS ». A la fin de l'énumération apparaissent les raisins noirs, PINOT DOUIS pour la couleur noire, PETIT PINOT très fertile comme le gros pinot.

P. 142 : « Je possède une variété du Chenin, très rare et assez intéressante par sa couleur noire. Je l'ai reçu sous le nom de PINOT DOUIS. Il n'en diffère que par cette couleur et par la nuance plus foncée du vert des feuilles. »

« Tous ces pinots sont blancs à l'exception du Pinot-Douis ; mais nous en connaissons aussi un du nom de PINOT NOIR en Indre-et-Loire qui est à l'antipode de tous les pinots de Bourgogne et qui ne me paraît pas même être de la famille des Pinots de Loire. Il est d'une riche couleur bleue foncée (sic) ; très productif, très tardif à la maturité. » Odart ne lui reconnaît aucune qualité que la fertilité même à Bourgueil « dont le plant de prédilection le Breton, mûrit assez tard. »

En bref, nous pouvons retenir d'Odart, en 1845, la connaissance de la distinction à établir entre les Pinots* de Bourgogne et les Pineaux* de Loire, ces derniers, tous blancs à une exception près, pas originaire de l'Indre-et-Loire quoique ligérien, le Pinot Douis, lequel lui semble bien être une variété du Chenin Blanc, sans qu'il l'instaure comme tel tant il est conscient des difficultés qu'il y a à trancher entre Pinots* et Pineaux*, en l'état des connaissances d'alors. Le terme Chenin fait son apparition, à la fois comme une dénomination locale poitevine, et comme étant de la même famille que le Pineau Douis, si l'on rapproche les diverses mentions.

En **1848**, **Hardy**, dans le catalogue qu'il dresse des plants de la pépinière du Luxembourg dont il a la charge, classe les cépages par département, d'après « leur origine », donc d'après leur provenance pour la constitution de la collection. Le « pineau d'Aunis », avec la précision « rouge » est cité une fois, dans la liste des cépages du département de la Loire-Inférieure (p. 43). Il est absent en revanche, au moins sous ce nom, des départements où il est aujourd'hui planté³⁷, notamment du Maine-et-Loire, censé être le lieu de son obtention ; de même que des départements du Centre-Ouest. Il n'y a pas de notice pour la Sarthe.

La préface de Hardy indiquant que la collection n'est pas complète, absence au catalogue ne signifie donc pas inexistence mais il faut noter que de nombreux cépages sont mentionnés dans plusieurs départements. Les listes peuvent être très détaillées (46 cépages pour le Loir-et-Cher) ou au contraire squelettiques (3 pour le Maine-et-Loire), sans mention de Pineau*. Il en ressort au moins que le Pineau d'Aunis est un cépage peu répandu au milieu du 19^e siècle et donc que sa présence dans la Loire dite nantaise quand il s'agit de vignobles, n'est pas non plus anodine (Annexe 2).

Sa provenance de la Loire nantaise précise donc la mention floue de 1845 d'Odart d'un cépage ligérien, le Pinot Douis, qu'il avait reçu pour sa collection sans préciser d'où il le tenait. Elle est corroborée par la 3^e édition de 1854 qui place le cépage entre région nantaise, Dordogne et Océan.

N.-C. Seringe en **1849**, sous l'orthographe de pineau, commune chez lui à tous les cépages bourguignons et ligériens, dans *Flore des Jardins et des Cultures*, mentionne le PINEAU DOUIS (T.III, p. 593) dont la description est empruntée à Odart.

La troisième édition de l'*Ampélographie* d'**Odart** en **1854** éclaire et la précise la 1^{ère} de 1845³⁸. En 1845, il est néanmoins question d'un Pineau Douis qui serait de la tribu des Pinots de Loire. Odart, à l'époque, découvre le cépage car, dans un opuscule sans date d'impression

³⁷ Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe.

³⁸ La 2^e édition, de 1849, n'a pu être consultée.

H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis

mais datable entre 1839 et 1845, intitulé « Collection de cépages de la Dorée », ce Pineau est absent³⁹.

L'*Ampélographie* d'Odart se veut universelle avec, au centre du monde, la France qui comporte trois régions : occidentale, centrale et orientale. Chaque région trouve ainsi sa base en France. La première s'étend à partir de Bordeaux (1854 : 111-116). Elle est elle-même subdivisée en trois zones : d'abord celle de Bordeaux où règne le Cabernet*, à laquelle sont rattachés le Saumurois, le Chinonais et le Bourgueillois ; la seconde comporte les régions qui « sont bornées au nord par les coteaux de la Loire-Inférieure (aujourd'hui atlantique) ; au levant par une ligne qui, passant entre Langeais et Bourgueil, suivrait le cours de la Vienne et se prolongerait dans la même direction jusqu'au confluent du Tarn et de la Garonne ; au Midi par les limites nord des départements des Landes et du Gers ». La troisième zone est l'Amérique, hors sujet ici.

Zone 1 : Le vignoble de la Gironde est marqué par le Cabernet que l'on retrouve sous les noms de Breton (Indre-et-Loire), de Véronais (Saumur), de Véron (Nièvre, Deux-Sèvres), pp. 115-127.

Zone 2 : Une deuxième zone de la région occidentale comprend le bassin de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne, pp. 136-144 ; p.140 :

« On cultive encore dans cette contrée, qui s'étend de la Dordogne jusqu'aux coteaux de la Loire-Inférieure inclusivement, quelques bons plants à raisin noir dont il est utile de connaître les noms locaux : tels que le

QUERCY, qui est notre Côt de Touraine, un Pinot noir de la famille des Pinots de la Loire, que nous appelons

PINOT D'AUNIS, et dont nous reparlerons plus tard ; et enfin le VERON ou VERONNAIS, qui est le Breton de l'arrondissement de Chinon ... »⁴⁰.

Viennent à la suite (pp. 140-144), les cépages à raisins blancs de cette même zone où se trouvent énumérés successivement la Charente, le littoral océanique, la Dordogne, la région de Nantes, St-Jean d'Angély et La Rochelle.

Ainsi, il convient, à ce stade, de souligner que la mention et la localisation du Pineau* d'Aunis dans une zone qui s'étend de la région nantaise à la Dordogne et à l'Aunis n'est certainement pas totalement fortuite et anodine.

Vient alors, au titre des cépages à raisins blancs, le tour de la famille ou tribu des Pinots de la Loire qui intéressent directement notre propos (pp. 144-147). L'auteur précise que cette tribu n'a rien de commun avec celle des Pinots de Bourgogne. On y trouve Gros PINOT (coteaux de la Loire), PLANT DE BREZE (Deux-Sèvres), CHENIN – coteaux de la Vienne, depuis Châtellerauld jusqu'à sa jonction avec la Loire), auxquels s'ajoutent l'UGNE LOMBARDE et le PLANT DE SALES identiques au Gros Pinot ou Chenin (p. 145). D'autres cépages secondaires sont ensuite énumérés et p. 147, en complément à la p. 140 :

« Tous ces Pinots sont blancs. Nous en connaissons deux noirs qui ne jouissent pas le la même réputation que les blancs : l'un, sous la dénomination très impropre de

PINOT NOIR, se trouve rarement dans nos vignes ... J'ai dit que le nom qu'on lui avait donné ne lui convenait pas ; car je ne le crois pas de la tribu des Pinots de la Loire ... Il en existe un autre qui me semble bien préférable ; et c'est bien véritablement le

CHENIN NOIR : aussi l'ai-je reçu sous le nom de

PINOT D'AUNIS. Je désire donc qu'on adopte le nom que je lui donne de Chenin noir ; car il en est manifestement une variété : même feuillage, même forme de grappe et de grains, même fertilité, mais un peu plus de facilité à mûrir ; de même pas la moindre communauté de caractère avec les Pinots de Bourgogne. Je crois qu'il s'associerait très bien avec le Breton et aussi avec le Mourvède (sic) de la Provence ; notre Côt est trop hâtif pour le réunir avec eux. Sans ce désaccord de maturité, ils feraient bien ensemble ; la couleur du vin du Pinot d'Aunis ayant besoin d'être fortifiée. Il est cultivé en grand et presque exclusivement dans quelques vignobles du Loir-et-Cher, notamment à Trôo, commune dont les vins sont les plus estimés de ce département ».

Puis viennent le Muscadet, et le Chapitre III de cette région occidentale : l'Amérique. Il est à noter qu' Odart laisse entendre qu'il a reçu le cépage de la zone 2, et qu'il est cultivé dans le Loir-et-Cher, non dans le Maine-et-Loire.

V. Rendu, en 1857 : Peu de vignobles de l'Ouest trouvent grâce à ses yeux, notamment en production de vin rouge. Le Pineau d'Aunis est totalement absent. Il est question du Breton, variété du Cabernet*, cépage exclusif de Bourgueil (p. 370) et p. 380, en conclusion de la notice consacrée aux vins blancs des coteaux de Saumur : « Les meilleurs vins rouges de Maine-

³⁹ La date est déduite de l'exergue qui place la rédaction entre le retour d'une mission en Hongrie en 1839 (Sourdeval : 7) et l'annonce de la parution de l'*Ampélographie*, attestée en 1845 mais dont des extraits avaient déjà été publiés.

⁴⁰ La mise en page d'origine a été respectée dans cette citation et dans la suivante.

H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis

et-Loire se cultivent à Champigny, notamment au Clos des Cordeliers, à quelques kilomètres de Saumur. Les vignobles de cette commune sont disposés en joualles est plantés en Breton et Côt rouge ; le vin que l'on en retire est corsé, d'une belle couleur, alcoolique, de bon goût et agréable après trois ou quatre ans de tonneau. Allones, Dampierre et Varrains, sans valoir Champigny, peuvent lui être comparés pour leur bon vin rouge ».

Dans les vignobles du Centre (p.363), le Loir-et-Cher est planté de Pinot noir* et surtout de Côt. Cela diverge de la mention d'Odart en 1854.

J. Guyot, en 1868, donc avant la crise phylloxérique, dresse un état du vignoble français par département. Il y énumère les cépages utilisés, les pratiques culturales et les améliorations à apporter, notamment en matière de plantation : cépages à éliminer ou au contraire à introduire ou à substituer aux existants (cf. Annexe 4) :

Le nom de Chenin noir est absent. A deux reprises, des pineaux rouges sont mentionnés, comme appellation locale dans le Maine-et-Loire (p. 610), comme dénomination impropre dans la Sarthe (p. 554), l'une et l'autre du Breton (indistinctement carbenet (sic) franc ou sauvignon). « C'est le breton qui donne le bon vin de Champigny et des environs, ceux de la Chartre et de Château du Loir dans la Sarthe, ceux de Bourgueil » (pp. 610-614). Pour Guyot, le Pineau rouge est le Breton.

En revanche, dans le Loir-et-Cher, à Vendôme (p. 723), le Pineau d'Aunis fait son apparition : il est qualifié de cépage médiocre tendant à remplacer les cépages fins. Balzac, nom d'un cépage de Charente, est fautivement donné comme synonyme de Pineau d'Aunis (cf. Annexe 5).

Les deux pineaux rouges du Maine-et-Loire et de la Sarthe sont peut-être le Pineau d'Aunis que l'on trouve dans une lettre de M. Dugué à J. Guyot en date du 8 août 1865, citée dans l'étude de la Sarthe : « nos bons cépages consistent, je crois, en pineaux blancs et rouges d'une espèce particulière (breton et pineau de Loire) ... »

L'indécision, la confusion prévalent donc encore. Elles semblent correspondre à la phase de diffusion spontanée du plant qui ne passerait pas par les circuits des expérimentateurs et des pépiniéristes qui forment la source des informations de Guyot.

De plus, la prévalence du Breton d'une part, et surtout l'usage concomitant des divers Pinots* et Pineaux* de l'autre, sont un frein à l'identification de ce cépage qui se révèle ainsi comme mineur.

Guyot est convaincu que l'emploi des Pinots* de Bourgogne, à la maturité précoce, serait un atout pour les zones septentrionales (Orléanais, Sologne, Vallée du Loir). A cette fin, il force parfois le trait et confond (volontairement ?) Cabernet Sauvignon tardif et Cabernet Franc plus précoce pour militer en faveur des Pinots*. Le Pineau rouge évoqué par Duguet est interprété par Guyot comme une variété de Breton dans la Sarthe, alors qu'il s'agit peut-être du Pineau d'Aunis.

Rappelons une fois encore la difficulté qu'engendre la graphie unique de Pineau pour tous les cépages de Loire et de Bourgogne. « Vrais » et « faux » Pineaux sont alors l'objet d'une distinction qui reste non pas à établir, car elle est bien connue des spécialistes, mais plutôt à imposer dans les esprits des vigneron qui souvent portent peu d'attention à l'identité des cépages qu'ils utilisent en se satisfaisant du nom local que la tradition a attribué à chacun d'eux, comme on le verra plus bas à propos du Saumurois.

A cet égard, le choix du nom de cépage Pineau d'Aunis, pour rattacher cette sélection à la famille des Pineaux ou Pinots de Loire créée par Odart, a pu constituer un handicap en cette période d'intense réflexion taxonomique. En rouge les Pineaux / Pinots sont tous alors bourguignons ou champenois (cf. 3.1a). Les cépages ligériens sont les Cabernets - Bretons, Côts pour les vins fins, Grolleau et Teinturiers pour les vins de négoce. Tout à sa promotion des vrais Pinots* noirs, Guyot ne prend peut-être pas conscience de la récente propagation du Pineau d'Aunis qui, à sa décharge, reste modeste.

ANNEXE 5

date	auteur	nom	synonymes
1816	Jullien	aunis	
1845	Odart	Pinot-Douis	
1848	Hardy	Pineau d'Aunis	
1849	Seringe	Pineau Douis	
1851	Exposition Angers	Aunis Plant d'Aunis	
1854	Odart	Pinot d'Aunis Chenin Noir	
1857	Rendu	-	
1868	Guyot	Pineau d'Aunis	
1876	Bouchard	Chenin noir	Plant d'Aunis
1878-79	Mas & Pulliat	Chenin noir	Pineau d'Aunis Plant d'Aunis
1881	Rovasenda	Chenin noir Pinot d'Aunis rouge	Pineau d'Aunis Plant d'Aunis
1881	Burdel	Pinaud d'Aunis	
1888	Pulliat	Chenin noir	Pineau d'Aunis
1892	Viard	Chenin noir	Pineau d'Aunis Plant d'Aunis
1901	Bouchard <i>in</i> Viala, Vermorel	Chenin noir	Pineau d'Aunis

Annexe 5 : d'aunis à Chenin noir (1816-1901), à l'exclusion de Pineau rouge.

ANNEXE 6

Séjour du roi Henry III Plantagenêt dans son duché de Guyenne, novembre 1242 - septembre 1243.

Les *Fine Rolls*⁴¹ permettent de suivre le roi qui a séjourné longuement dans ses possessions continentales, du début novembre 1242 à la fin septembre 1243. Chaque dépense engagée est l'objet d'une entrée dans ces rôles, accompagnée le plus souvent du lieu où la dépense a été ordonnée par le roi. En presque dix mois de séjour ininterrompu sur le continent, Henry III est demeuré en Gascogne, le plus souvent à Bordeaux, pour toute la durée de sa présence.

Le début du séjour commence dans les comptes le 9 novembre 1242 (année 27 du règne, entrée 360). Le roi est alors à La Réole, au sud de Bordeaux, sans que l'on sache où il a débarqué ; il y reste au moins jusqu'au 26 du mois ; le 9 décembre il se trouve à l'abbaye de la Sauve-Majeure et le 19, il s'installe à Bordeaux qu'il ne quitte pas avant les 6 et 7 mars lorsqu'il se rend deux jours à Saint-Emilion et s'en revient. Puis il demeure de nouveau sans interruption à Bordeaux qu'à la fin avril. Il entame alors un périple d'un mois. On le suit à Bazas, puis à Saint-Sever, à Dax et à Bayonne, jusqu'à son retour à Bordeaux le 28 mai, ville qu'il ne quitte que pour s'embarquer de Soulac-sur-Mer vers le 12 septembre, à l'extrémité de l'estuaire de la Gironde, sur la façade atlantique, à une centaine de km au nord de Bordeaux. On retrouve ensuite le roi de retour en Angleterre, à Winchester, ancienne capitale du royaume, le 28 du même mois. Aucune trace d'un séjour en Anjou, qui alors est déjà entré dans le domaine capétien, ne transparait donc, et l'agenda du roi est assez précis pour opposer un démenti formel à l'hypothèse d'un tel déplacement au cours de son long séjour.

A plusieurs reprises au cours des dix mois du séjour, et à chaque fois de Bordeaux, le roi ordonne le règlement de diverses dépenses touchant aux vins :

- le 23 janvier, 270 £ à Pierre et Arnaud Cailleau, marchands, bourgeois, *cives* de Bordeaux, pour 302 tonneaux de vin (entrée 27/392) ;
- le 8 février, 270 £ à Guillaume Sicard et à Arnaud Toscanan, pour 302 tonneaux (entrée 27/404) ;
- en août, un memorandum indique, cette fois en recettes, la somme de 45 £ due au roi par Simon Beverley et Richard Witing pour du vin et d'autres marchandises reçues du sénéchal du roi à Bordeaux (entrée 27/602) ;

A la fin du mois d'avril, deux achats et leur expédition vers l'Angleterre, sont mentionnés et détaillés :

- le 25 avril, 63 marcs, à payer à Richard de la Stysh'le, maître d'un navire de Southampton, pour le transport des vins du roi : 140 tonneaux de vin à 6\$ chacun (entrée 27/488) ;
- le même jour, 80 marcs à Simon Brokax pour 160 tonneaux de fret pour l'Angleterre (entrée 27/489) ;
- le 26 ou le 27 avril, ordre est donné au sheriff de Londres de réceptionner de Pierre de Londres, cleric, 168 tonneaux de vin et de les envoyer, comme indiqué, dans les possessions royales : 100 à Westminster, 12 à Kempton, 56 à Windsor (entrée 27/497) ;
- à la même date, ordre est donné au bailli de Southampton de réceptionner, cette fois de Frère Richard, 147 tonneaux de vin et de les répartir comme suit dans les possessions royales : 32 à Winchester, 4 à Bishop's Waltham, 4 à Marwell, 16 à Clarendon, 2 à Ludgerhall, 12 à Malborough, 30 à Woodstock, 10 à Oxford, 18 à Reading, 4 à Farnham et 15 à Guildford (27/498).

Il apparaît ainsi, du rapprochement des informations, que les vins confiés à Simon Brobaks (489) ont été acheminés à Londres sous la surveillance du cleric Pierre (497) et ceux confiés à Richard de La Stysh'le (488) acheminés à Southampton sous la surveillance du Frère Richard (498).

Les dispositions des deux expéditions sont plus précises que celles qui concernent les acquisitions de janvier (392) et de février (405) qui, elles, étaient vraisemblablement destinées à une consommation immédiate, sur place. Toutes les décisions sont prises à Bordeaux, avant que le roi circule pendant un mois dans ses terres d'Aquitaine, de Bazas à Bayonne.

⁴¹ Voir *Henry III Fine Rolls Project*. Pour la fin de l'année 1242, lorsque le roi arrive en Gascogne et l'année 1243, existent 842 entrées : 27HIII 92 à 872 et 28HIII 1à62.

H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis

- à la fin du mois d'octobre (les 25-27), soit plus d'un mois après son retour en Angleterre, le roi acquitte une dette de 100 £ contractée auprès d'Ernard de Périgord pour des vins qu'il a reçus de lui (entrée 27/859).

ANNEXE 7

Exposition d'Angers 1849-1850

Annexe 7a Extraits

Hunault 1851

Hunault, Dr - *Travaux du Comice agricole de Maine-et-Loire - Compte rendu de l'exposition des produits vinicoles du département de Maine-et-Loire : 1849-1850, précédé de quelques généralités sur la viticulture et l'œnologie de l'Anjou*, Angers 1851.

Rédigé par plusieurs membres du Comice horticole de Maine-et-Loire dont le Dr Hunault qui en fut la cheville ouvrière.

Extraits :

pp.20-24 description des cépages :

- De nouveaux cépages : à Rochefort sur Loire, le plant du fameux vin de Nuits en Bourgogne, de l'autre côté de la Loire, un pinot fin de Bourgogne, dans le canton des Fouassières, le cépage rouge de Sillery en Champagne ; à proximité deux cépages d'Auvergne nommés le pinet et le gamet. Tous ces cépages ont pour qualité d'être plus précoces que les cépages locaux.
- Cépages rouges de l'arrondissement de Saumur : les cépages producteurs de bons vins sont d'abord le raisin rouge dit le breton ou le véronais parfois mêlé au côté de Touraine. Le clos des Cordeliers à Champigny-le-Sec est entièrement planté en pineau rouge de Bourgogne, que l'on retrouve ailleurs ainsi que le gros-gamet et le balzac (p. 22).
- Cépages rouges de l'arrondissement d'Angers : presque exclusivement le pineau rouge de Bourgogne parfois mêlé avec plus ou moins d'avantages avec les rouges d'aunis, de Saintonge, le côté de Touraine. Quelques cultures isolées et remontant plus ou moins loin, quant à leur origine, ont eu lieu avec des plants de Bordeaux, de pineau fin de Bourgogne, de Nuits et de Sillery en Champagne etc.
- Cépages rouges de l'arrondissement de Segré et Baugé : presque toutes les vignes produisant les vins sont de pineau rouge de Bourgogne.
- A côté de ces cépages s'en trouvent d'autres pour les vins rouges : le gros plant ou complant de lune, le côté rouge, le côté de la Touraine, le gros rouge, le teinturier, le cassis, le gros meunier, le taconnet ou petit meunier, etc.

P.43-44 : L'Anjou est surtout réputé pour ses vins blancs. Les vins rouges, surtout ceux de l'arrondissement de Saumur, sont remarquables et en voie d'extension.

P. 48. Dans le canton sud de Saumur, tous les vignobles de première qualité, rouges ou blancs, sont situés dans les communes de Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay, Dampierre, Varrains et Chacé.

P.49, A Dampierre les crus les plus renommés sont le clos Morin ou la Corde, les Fiefs-Garnier et les Ferronnières.

On fait peu de vins rouges au sud de Saumur et le peu qu'on y récolte se consomme assez habituellement dans le pays, cependant les Anglais qui apprécient ceux de Champigny le Sec les envoient en Angleterre.

Le compte rendu à proprement parler occupe les pages 104 à 144 (cf. Tableau récapitulatif en Annexe 7b). Il est précédé d'une analyse par régions vinicoles et par arrondissement et commence par celui de Saumur, représenté par 11 communes et quinze propriétaires qui ont envoyé 23 vins rouges.

Récapitulatif des Vins de Saumur, par ordre de présentation.

p. 107-108. Mme Amouroux, Souzay, Champigny le Sec, clos des Cordeliers. N° 134, 151-53, 155-56, 158, 460. Huit vins, tous présentés : raisin, rouge, vin rouge. Le 158, millésime 1831 « ayant beaucoup de rapport avec le Chambertin ». Dans la notice sur le Clos des Cordeliers, créé par les religieux de Saint-Florent de Saumur, qui s'ensuit : « le cépage est rouge, présumé importé de Bourgogne ».

p. 110. M. B. de la Frégeollière, Varrains, clos des Hauts Poyeux. N° 161, 162 : raisin, rouge, vins rouge. N° 161, Raisin rouge, pineau, Vin rouge. Suivant M. Odart, plant breton.

p.117. M. Cosnuel, Souzay, crû de Champigny le Sec, clos de la Bien-Boire. N° 49, 150 chacun raisin rouge, vins rouge clair (149), vin beau rouge (150).

p. 140. M. Roy, Souzay, crû de Champigny-le-Sec. N° 144, 146 et 148 : raisin rouge, vins rouge ; N° 145, 147 : raisin rouge, vin rouge foncé.

p. 144. M. Vallet, Souzay, crû de Champigny-le-Sec. N° 159, raisin rouge, vin rouge ; n° 160 et 164, raisin rouge, vin rouge-clair.

Ainsi aucun des vingt vins de Champigny ne mentionne l'emploi de plant d'Aunis. Il est précisé p. 23 que, dans le Saumurois, les cépages producteurs de bons vins sont d'abord, et en plus grand nombre le raisin rouge dit breton ou véronais et que c'est ce cépage qui fait la base des vignes en question, parfois mêlé au côté de Touraine, à l'exception du clos des Cordeliers indiqué comme entièrement planté en pineau rouge de Bourgogne. Ceci expliquerait que le cépage utilisé ne soit mentionné dans

H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis

les notices que lorsque ce n'est pas du cabernet franc. L'emploi de Pinot noir* au Clos des Cordeliers semble ne pas être le fait de Mme Amouroux, la propriétaire, mais celui des moines de Saint-Florent dont la vigne a dû être saisie comme bien national. La notation *cépage rouge présumé importé de Bourgogne* indique que le jury pense avoir ici affaire à une tradition locale invérifiée. Les propriétaires étaient invités à apporter bois, grappes et fruits, ce que peu d'entre eux firent.

ANNEXE 7b Liste

n°	page	provenance, arrdt, commune	couleur	cépage
60	131	Angers	blanc rosé	mousseux, Plant de Bourgogne
68	132	Angers	rouge foncé	Plant de Sillery, Champagne
69	132	Angers	rouge clair	Plant de Bourgogne
229	120	Angers, Beaulieu	rouge foncé	plant de Bourgogne, côté pour Odart
70	115	Angers, Bouchemaine	rouge	Plant de Bourgogne
71	130	Angers, Bouchemaine	rouge clair	?
134	123	Angers, Bouzillé	rouge pâle	Plant de Bourgogne
135	123	Angers, Bouzillé	rouge clair	?
126	127	Angers, Brissac	rouge clair	Plant de Bourgogne et Aunis
197	134	Angers, Brissac	rouge violacé	mélangé de plants d' Aunis , de Bourgogne, Côt de Touraine
189	143	Angers, Faveraye	rouge foncé	Plant de Bourgogne
131	134	Angers, Rochefort	rouge	cépage de St-Nicolas de Bourgueil
232	141	Angers, Rochefort	rouge	Plant de Nuits (Côte d'Or)
133	141	Angers, Rochefort	rouge	Plant de Nuits
11	136	Angers, Saint-Sylvain	rouge violet foncé	?
77b	126	Angers, Savennières	rouge foncé	Pineau fin de Bourgogne
76	116	Angers, Savennières	rouge clair	?
74	116	Angers, Savennières	rouge clair	Paraissant fait avec le cépage dit <i>Le Breton</i> (carminé)
127	144	Angers, Soulaines	rouge foncé	Petit-Gamet, Taconnet et Petit Meunier
128	144	Angers, Soulaines	rouge violacé	Complant de Lune
129	144	Angers, Soulaines	rosat	Gamet, Taconnet et Petit Meunier, vin mousseux
56	133	Angers, St-Barthélémy	rouge foncé	Plant de Bourgogne
53	133	Angers, St-Barthélémy	rouge foncé	Plant de Bourgogne
55	133	Angers, St-Barthélémy	rouge	Plant de Bourgogne
270	140	Angers, St-Jean des Mauvrets	rouge foncé	?
121	122	Angers, St-Rémy la Varenne	rouge clair	Plant de Bourgogne
122	122	Angers, St-Rémy la Varenne	rouge clair	Plant de Bourgogne
9	114	Angers, St-Sylvain	rouge	plant de Bourgogne, Gaillard noir pour Odart
12	132	Angers, St-Sylvain	rouge foncé	Plant de Bourgogne
54	143	Angers, Trélazé	rouge	Plant de Bordeaux
10	130	Baugé, Corzé	beau rouge	?
13	111	Baugé, Seiches	rouge faible	Plant de Bourgogne
14	111	Baugé, Seiches	rouge foncé	Plant de Bourgogne
15	111	Baugé, Seiches	rouge	Plant de Bourgogne
197	104	Saumur	blanc clair	mousseux, Raisin rouge de Touraine
198	104	Saumur	blanc rosé	mousseux, Plant noble (Orléans, Ornaison, Meunier)
201	104	Saumur	blanc rosé	mousseux. Raisin rouge
195	104	Saumur	blanc rosé	mousseux, Raisin rouge de Touraine
196	104	Saumur	blanc rosat	mousseux, Raisin rouge de Touraine
204	104	Saumur	blanc rosé	mousseux, Raisin rouge de Touraine
194	104	Saumur	blanc rosé	mousseux, Raisin rouge de Touraine
206	105	Saumur	blanc rosé	mousseux, Raisin rouge de Touraine
203	105	Saumur	blanc rosé	mousseux, Raisin rouge de Touraine
137	142	Saumur, Brossay	rouge	?
136	143	Saumur, Brossay	rouge	?
139	125	Saumur, Cizay	rouge clair	?
140	138	Saumur, Grézillé	rouge	?
165	139	Saumur, Neuillé	beau rouge	Plant du côté de Jacopin dit de Bourgueil
161	145	Saumur, Sonzay	rouge clair	?
138	117	Saumur, Souzay	rouge clair	Plant de rouge - breton
149	117	Saumur, Souzay	rouge clair	?
150	117	Saumur, Souzay	beau rouge	?
144	140	Saumur, Souzay	rouge foncé	?
145	140	Saumur, Souzay	rouge foncé	?
146	140	Saumur, Souzay	rouge	?
147	140	Saumur, Souzay	rouge foncé	?
148	140	Saumur, Souzay	rouge	?
159	144	Saumur, Souzay	rouge	?

H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis

160	145	Saumur, Souzay	rouge clair	?
134	107	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge foncé	Plant de Bourgogne (?)
151	107	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge	Plant de Bourgogne (?)
152	107	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge foncé	Plant de Bourgogne (?)
153	107	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge très foncé	Plant de Bourgogne (?)
155	107	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge foncé	Plant de Bourgogne (?)
156	107	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge	Plant de Bourgogne (?)
158	107	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge foncé	Plant de Bourgogne (?)
460	108	Saumur, Souzay, Cordeliers	rouge clair	Plant de Bourgogne (?)
143	109	Saumur, St-Florent	rouge	?
276	136	Saumur, Tigné	rouge	Plant de Bourgogne
141	133	Saumur, Trèves-Cunault	rouge très foncé	?
142	134	Saumur, Trèves-Cunault	rouge	?
161	110	Saumur, Varrains	rouge grenat	?
162	110	Saumur, Varrains	beau rouge	?
163	110	Saumur, Varrains	rouge grenat clair	déclaré Pineau, Breton selon Odart

Annexe 7b – Tableau récapitulatif des vins de cépages noirs présentés à Angers 1849-50, d'après Hunault 1851.

CHENIN NOIR

notice par A. Bouchard dans Viala et Vermorel (dir.) *Ampélographie*, T. 2, 1901, pp. 113-117.

Synonymie – CHENIN NOIR, PINEAU D'AUNIS, PLANT D'AUNIS (Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher : Vendômois). – PINEAU ROUGE, PLANT DE MAYET (Sarthe, canton de Mayet, arrdt de La Flèche). – PINEAU D'AUNIS (Catalogue du jardin de viticulture de Saumur, 1880). – LA BRUNE NOIRE (Catalogue de la Collection du Jardin du Luxembourg, 1844, et Catalogue de la collection du Château de Carbonnieux, 1843). – PINEAU D'AUNIS (Collection de M. Péton père, Tigné, Maine-et-Loire). – PINEAU ROUGE (*Dr Guyot*). – GROS VERONAIIS.

Historique et origine - Ce n'est point cette fois Rabelais qui a donné le nom de Chenin noir au cépage à fruits rouges du primitif vignoble de l'Anjou mais bien le comte Odart ; c'est un autre parrain, non moins célèbre dans sa spécialité. « Pinot d'Aunis. Je désire qu'on adopte le nom de CHENIN NOIR que je lui donne, car il en est manifestement une variété (du Chenin blanc s'entend) : même feuillage, même forme de grappe et de grains, même fertilité, mais un peu plus de facilité à mûrir ; de même pas la moindre communauté de caractère avec les Pinots de Bourgogne » écrit le Comte Odart dans son *Ampélographie universelle* (p. 157, édition 1862).

Evidemment le comte Odart a pleinement raison de rapporter le Pineau d'Aunis à la race des Chenins. Mais je ne crois pas le Chenin noir une « variété » du Chenin blanc, je pense au contraire qu'il en est la souche mère. Le Chenin noir fut la vigne primitive de l'Anjou ; elle vivait à l'état sauvage, au travers des forêts du Bois-Doré, qui couvrait la côte saumuroise au moment où les premiers pionniers de la civilisation le défrichèrent pour la mettre en culture. Ses rameaux, couverts de fruits à grains noirs, enlaçaient les troncs et les branches des arbres. Ronsard nous donne l'image de ce spectacle charmant dans son ode à Aubespain :

Bel aubespain verdissant,
Fleurissant,
Le long de ce beau rivage,
Vestu jusqu'au bas
Des longs bras
D'une lambrusque sauvage.

Cette lambrusque sauvage aux fruits noirs et agréables à manger, les défricheurs la conservèrent, et c'est avec elle qu'ils « affièrent » leurs premières vignes. La culture améliora la qualité des fruits.

Ce qui me fait soutenir cette thèse, c'est qu'aujourd'hui encore on retrouve buissonnante, sur les dépôts argilo-siliceux de l'époque tertiaire, ou encore sur les alluvions reposant sur la même formation des bords du Loir et de la rive gauche de la Loire, en plusieurs points, une vigne revenue à l'état sauvage, ayant un bois rouge acajou, des feuilles d'un vert foncé, garnies en dessous d'un duvet aranéeux épais, avec des grappes à grains noirs, globuleux, qui a beaucoup de traits de ressemblance avec le Chenin noir .

De sorte que l'on peut dire, sans trop s'avancer, que le vin claret que le roi Henry III Plantagenet faisait venir en Angleterre en 1246 et que Charles VII offrit à Jean V, duc de Bretagne, quand il vint à Saumur en 1425, était bien du vin de Chenin noir. Quand Rabelais (liv. I chap. XIII, *Gargantua*) fait dire à Gargantua dialoguant avec Grandgousier : « Voulez-vous vous payer un busard de vin breton, si je vous fais quinquault en ce propos ? » Rabelais entend parler du vin rouge que les Bretons venaient chercher au pays du Véron, qui aboutit au confluent de la Loire et de la Vienne à Candès, près Montsoreau. Le Véron était déjà dans ce temps un pays de vin rouge, comme il l'est encore, et l'on appelait le Chenin noir Gros Véronais, comme on dit aujourd'hui du Cabernet Petit Véronais qui l'a remplacé. Le seigneur de Saumur n'avait-il pas déjà passé, avec les moines de Saint-Hilaire-Saint-Florent, un traité relatif au transport et au mesurage de leurs vins.

Et quand en juin 1518, François 1^{er} faisant son entrée à Angers « il lui fut montré un très joyeux spectacle, qui était un grand et spacieux cep de vigne, couvert de feuilles naturelles et tout chargé de grappes de raisin blanc et noir, par artifice, si magistralement faites, qui n'y avait celui qui les vit, qui les portait naturelles. Et au haut du dit cep était Bacchus ayant deux cornes, et tout en la forme que le figurent les poètes, tenant deux grappes de raisin en ses deux mains, comme s'il les eut étreintes ; et de l'une sortait du vin blanc en grande quantité,

H. Galinié, 2014 – Cépages de Loire – 1. Pineau d'Aunis

comme d'un ruisseau d'eau de fontaine, et de l'autre un vin claret en pareille façon, qui étaient vins excellents et de très grande puissance »

Ces vins excellents et de très grande puissance étaient bien des vins des deux Chenins de l'Anjou, puisque, à cette époque les plants de la Guyenne n'avaient point encore été propagés en Anjou par l'abbé Breton.

D'où vient au Chenin noir le nom de *Plant* ou *Pineau d'Aunis* ? D'une sélection qui aurait été faite au village d'Aunis commune de Dampierre, près Saumur, dont se dit « Dame » Marguerite Deshaies à la fin du XVI^e siècle.

Aire géographique - L'aire géographique du Chenin noir est aujourd'hui restreinte dans la Sarthe au canton de Mayet, et dans le Loir-et-Cher au Vendômois, et notamment à Troo, commune dont les vins sont les plus estimés de ce département, dit le Comte Odart. Dans l'Indre-et-Loire il est peu répandu. En Anjou, il est fort difficile à trouver dans les collections. Au Jardin de viticulture de Saumur, il était catalogué sous le n° 1232 : Pineau d'Aunis ou Chauché, ce qui certainement était une confusion. Le Chenin noir a disparu des vignobles du Haut-Anjou et de ceux du Chinonais, dont dépend le delta du Véron, au fur et à mesure que les Cabernets ont affirmé la supériorité de leur vin plus corsé, plus couvert, plus bouqueté. Tandis qu'au contraire, le Chenin blanc, doué de qualités plus grandes, a conquis tous les coteaux ensoleillés qui bordent la Loire. La culture du Chenin noir est si complètement abandonnée en Anjou que Sébille-Auger, viticulteur distingué de Saumur, ne le mentionne même pas dans l'état des cépages cultivés dans le Saumurois, qu'il présente au Congrès des vignerons de France réuni à Angers en octobre 1842.

Références

Cte Odart, Ampélographie universelle – A. Bouchard : Histoire générale de la vigne en Anjou, Bull. de la Société des Agriculteurs de France. – Mas et Pulliat, Le vignoble (n° 8, 1878) - Pulliat : Mille variétés de vignes, Lettre Pulliat 15 août 1888.

ANNEXE 9

source	date	cépage	mention
Odart	1845	Pinot Douis	reçu de la Loire
Hardy - catalogue du Luxembourg	1848	Pineau d'Aunis	reçu de la Loire- Inférieure
Exposition d'Angers	1849-50 (1851)	rouge d'Aunis	associé à la Saintonge : rouges d'aunis, de Saintonge
Odart	1854	Pineau d'Aunis Chenin Noir	associé aux cépages blancs du bassin de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne
Guyot	1868	Pineau d'Aunis	lui affecte (à tort) comme synonyme un cépage de Charente : le Balzac.
Rovasenda	1881	Chenin Noir Pineau d'Aunis	originaire de Charente
Bouchard	1901	Pineau d'Aunis	jugé fautivement synonyme de Chauché
Riffault	1937	Pinot d'Aunis	le Saintongeais ou Pinot d'Aunis

Annexe 9 - Pineau d'Aunis : mentions de la zone Loire atlantique, Deux-Sèvres, Charente.
On notera le parallèle entre Jullien 1816 et Guyot 1868 (cf. 2.1).

Annexe 10

Département	1958	1968	1979	1988	1998	1999	2008	2011
03 Allier	4							
16 Charente			4,5					
18 Cher	3		24,6					
33 Gironde			7,8					
36 Indre	59	64	22,1			7		
37 Indre-et-Loire	86	71	42,9			17		
41 Loir-et-Cher	1484*	1142	861			309		
44 Loire atlantique			13,9					
45 Loiret			1,37					
49 Maine-et-Loire	43	110	163			114		
72 Sarthe	50	46	105			81		
79 Deux-Sèvres	2		7,29					
85 Vendée			4,31					
86 Vienne	4		25,8					
89 Yonne	3		0,25					
Autres <1ha			3,19					
TOTAL en ha	1741	1432	1288	645	541	539	456	443
dont 36 37 41 49 72	1629	1432	1194			528		
* dont 637 ha vallée et coteaux du Loir								
sources : 1958-79 : documentation INRA-Vassal ; 1999 : Galet 2000 ; 1988-2011 : Pl@ntGrape, sauf 1999.								

Annexe 10 - superficies plantées en Pineau d'Aunis en ha